

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, MICHELET Guy, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, DARCHE Patrice, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), LE GUERN François (pouvoir à CHAUVIN Paul), MACHET Bernadette (pouvoir à DARCHE Patrice), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LÉGER Michel).

Absents : NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick

Secrétaire de séance : Bernard ESCANDE

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA – Mairie de Binic – Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01 - Approbation du Procès-verbal Conseil Municipal du 20 décembre 2022
- 02 – Indemnités des élus
- 03 – Adhésion à l'association Empreintes citoyennes
- 04 – Désignation d'un référent Europe – Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 05 – Débat d'orientation budgétaire 2023
- 06 – Contrat départemental de territoire 2022-2027
- 07 – Autorisation d'engagement des crédits avant le vote du budget – Correctif
- 08 – Revalorisation tarifaire de l'accord-cadre de fourniture de repas pour la restauration scolaire

VIE ASSOCIATIVE

- 09 – Subvention 2023 aux associations
- 10 – Acompte sur la subvention à l'association Cap à Cité

ACTION SOCIALE – SOLIDARITÉ

- 11 – Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale et convention 2023-2026
- 12 – Plan local d'urbanisme de Binic – Approbation de la modification simplifiée n° 1
- 13 – Adhésion au CEREMA
- 14 – Échange de parcelles rue des Alizés et rue de la Renommée
- 15 – Construction de logements sociaux à la Vigie – Autorisation donnée à Terre d'Armor Habitat de borner le terrain

TRAVAUX – PATRIMOINE

- 16 – Signature de la charte EcoWatt
- 17 – Fonds de concours pour travaux d'extension du réseau d'eaux usées et potables rue Dugesclin
- 18 – Avenants marché de travaux – lots 05 – 06 – 08 – Vestiaires du stade de la Vigie

- 19 – Espace France Services : Avenant n° 1 du contrat de maîtrise d'œuvre
- 20 – Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques

ÉCONOMIE - TOURISME

- 21 – Subvention à l'Office de Tourisme et convention 2023-2026
- 22 – Règlement intérieur des médiathèques de la Baie et charte d'engagement des bibliothèques

INFORMATION DU MAIRE

- ➤ Délégations du Conseil municipal au Maire
- ➤ Agenda

Monsieur le Maire : Bonjour à toutes et à tous, on ne va pas tarder à commencer. On a un ordre du jour assez chargé, donc si chacun veut bien prendre sa place.

Le secrétaire de séance est Bernard Escande. Sans plus tarder, je vais vous demander de procéder à l'appel.
Bernard Escande : [Appel]

Monsieur le Maire : Merci beaucoup ; je ne vais pas relire l'ordre du jour : vous avez eu les notes.

Juste une précision, la délibération n° 17, concernant un fonds de concours pour une extension de réseau est retirée. Il nous manque un renseignement encore de l'Agglomération. Elle sera donc présentée au Conseil du mois de mars.

Le premier point de l'ordre du jour, est l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2022.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01 - Approbation du Procès-verbal Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

6 absentions : le groupe « Terre d'Avenir » (Michel AVRIL, Guillaume BARBIER-CUEIL, Bernadette MACHET, Patrice DARCHE, Erwann LARUPT et Sophie QUERRÉE) absent au conseil municipal du 20 décembre 2022.

02 – Indemnités des élus

Monsieur le Maire : Le point suivant, « Institution et vie politique », concerne les indemnités des élus. C'est une délibération qui fait suite à la réorganisation de l'équipe municipale. La préfecture demande de revoter les indemnités, donc de délibérer pour fixer les indemnités. Pour rappel, l'enveloppe maximale des indemnités pour la commune est de 15 112 € par mois. La délibération du mois de juillet 2020 avait fixé une enveloppe d'indemnité d'un montant de 13 038 € par mois, qui avait été revalorisée suite aux modifications du point d'indice, pour un montant de 13 495 €. La délibération d'aujourd'hui propose de porter ce montant à 11 773,87 €, avec la répartition des indemnités selon le tableau que vous avez eu dans les notes du Conseil : un montant d'indemnité de base (la première colonne entourée en bleu) de 9 427,79 €, auquel s'ajoute la majoration de 15 % pour ancien chef-lieu de canton et la majoration de 25 % en tant que station de tourisme, ce qui fait un montant total d'indemnité proposé de 11 773 €. Pour rappel, le montant versé d'indemnité en décembre 2022 était de 11 784 € donc une stabilité des indemnités.

Est-ce que sur cette délibération il y a des prises de parole, des demandes, des questions ? On va pouvoir passer au vote.

6 abstentions – Groupe Terre d'Avenir (M. AVRIL, M. BARBIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉE)

La délibération suivante concerne l'adhésion à une association, Empreintes Citoyennes, et c'est Gilles Rousseau qui présente la délibération.

03 – Adhésion à l'association Empreintes Citoyennes

Gilles Rousseau : Cela concerne l'adhésion à Empreintes Citoyennes. La commission Transparence et participation des habitants propose, pour 2023, d'adhérer à l'association Empreintes Citoyennes pour un montant de 400 € hors-taxes. Cette structure œuvre en faveur de la citoyenneté en mettant en place des outils et un accompagnement au service des collectivités, un engagement salué par le ministère de l'Éducation nationale en 2015 et par le Prix de la Démocratie en 2018. Cette adhésion permettra entre autres d'accéder librement à certaines ressources, comme les outils pédagogiques en faveur de l'éducation citoyenne et de candidater à la démarche Villages et villes citoyennes, induisant une labellisation.

L'avis de la commission Transparence et participation des habitants a été favorable, le 21/12.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à Empreintes Citoyennes, d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette adhésion, et à y mettre fin le cas échéant.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Guillaume Barbier-Cueil : Justement, sur la participation citoyenne en particulier, les enjeux de l'association « favoriser les initiatives citoyennes et l'engagement de citoyens », effectivement, ça nous paraît très intéressant et on votera pour cette délibération. Par contre, ce qui serait bien, c'est qu'on permette aussi l'engagement des élus, déjà. C'est l'occasion pour moi de rappeler quelque chose que je voulais rappeler au Conseil de décembre, d'ailleurs : le fait de dire qu'il y a parfois des conditions, quand on travaille, où on ne peut pas toujours se rendre disponible pour les commissions. Et quand on le sait très longtemps à l'avance, on peut prévenir, et j'avais demandé à ce qu'il y ait un déplacement d'une commission Culture, en particulier, dans laquelle on était censé parler des subventions. Ça me paraissait important. Ça m'a été refusé, alors que finalement, il y a d'autres commissions qui discutaient aussi des subventions et qui ont été repoussées au dernier moment. D'ailleurs, on voulait dire que, au niveau de ces subventions, on a eu l'impression qu'on n'a pas vraiment été associé à chaque fois, que l'on se demande si toutes les subventions ont bien été présentées en commission. En tout cas, au bout d'un moment, on était totalement perdu.

Du coup, la question est la transparence avec les citoyens, oui, dont acte, on est tout à fait pour. Permettre aux élus de pouvoir au quotidien avoir les informations et être présents aux commissions, ça nous paraît aussi important.

Monsieur le Maire : Oui, c'est bien noté. Il n'y a pas du tout de volonté d'écarter, bien au contraire. Je crois que les propositions sont multiples. Sur cette date de commission à laquelle vous faites référence, effectivement, il y a eu un souci et les membres de la commission avaient des difficultés à se rendre disponibles, il n'y avait pas que vous. Malheureusement, ça n'a pas été possible d'accéder à votre demande. Je pense que Pierre Hérisard, quand il va présenter la délibération pour l'attribution des subventions, va rappeler le mode de travail qui a été adopté, auquel tout le monde a été associé. Je pense que je laisserai Pierre répondre plus dans le détail sur ce sujet.

Donc sur cette délibération pour l'adhésion à Empreintes Citoyennes, s'il y a plus de demandes de prise de parole, on peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

Pierre Hérisard présente la délibération suivante sur la désignation d'un référent Europe.

04 – Désignation d'un référent Europe – Saint-Brieuc Armor Agglomération

Pierre Hérisard : Désignation d'un référent Europe, à la demande de Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'Union européenne révèle un grand nombre d'opportunités pour les collectivités territoriales. Ainsi, les communes peuvent bénéficier de fonds européens mais aussi s'inscrire dans des programmes de coopération européenne et ça offre une vraie ouverture aux acteurs du territoire. La réactualisation du projet de territoire de Saint-Brieuc Armor agglomération, en juillet 2021, et le projet de jumelage de la commune, entre autres,

affirment la volonté, la nécessité d'un positionnement européen dans la gestion communale. C'est pourquoi il est proposé de désigner un référent Europe au sein du Conseil municipal, qui sera l'interlocuteur privilégié de l'agglomération pour ces questions. Il sera aussi destinataire des informations concernant les fonds européens, les opportunités de coopération, les événements liés à l'Union européenne.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un élu. S'il n'y en avait qu'un, je veux bien être celui-là, et je me propose donc d'être l'élu référent pour nos communes. J'ai déjà pu participer à des rencontres des élus référents des communes de l'Agglo, c'est effectivement très intéressant, et nous rencontrons aussi les acteurs, les agents de l'Agglo qui connaissent les dossiers européens et surtout leur mise en place.

Monsieur le Maire : Merci, Pierre. Effectivement les institutions européennes sont mal connues, c'est la volonté de les faire mieux connaître et comprendre. Et aussi, le côté qui n'est pas du tout négligeable, c'est de pouvoir solliciter les fonds européens pour accompagner certains de nos projets.

La délibération propose de désigner Pierre Hérisard référent Europe.

Michel Léger : Je pense que le Code électoral est ce qu'il est, mais qu'il appelle également « conseillers municipaux » ceux qui ne sont pas dans la majorité municipale, et je pense que, après trois ans, continuer à traiter les conseillers municipaux d'opposition comme des pestiférés, ce n'est pas terrible !

Monsieur le Maire : On peut proposer un suppléant sur ce dossier Europe. Je sais que vous êtes mobilisé sur le projet Jumelage en plus ; ça serait tout à fait justifié. Donc on pourrait ajouter à la délibération, si Michel Léger est d'accord, d'avoir une suppléance sur ce poste, de manière à travailler en binôme avec Pierre. D'accord ?

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur cette délibération ?

Vote à l'unanimité

05 – Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne la présentation du débat d'orientation budgétaire et nous allons faire cette présentation à plusieurs voix. Je vais introduire sur le contexte général. Ensuite, Nathalie Mobuchon parlera des implications du contexte général sur les finances à Binic Étables-sur-Mer. Puis, ensuite, nous parlerons des projets de 2023 et chaque adjoint interviendra dans son domaine de compétence, pour donner les grandes orientations.

Donc voici sur cette première diapo, le « chemin de fer » de ce calendrier budgétaire, avec une commission Finances élargie à tous les conseillers municipaux, le 24 janvier, en soirée (hors temps de travail) : sur ce dossier-là en tout cas, tout le monde a été invité à la commission. D'ailleurs, je précise que désormais, tous les conseillers municipaux recevront les invitations et l'ordre du jour des commissions, et tout conseiller municipal peut participer aux commissions.

Après le débat d'orientation budgétaire s'ensuivra un certain nombre d'arbitrages et de commissions et groupes de travail, notamment une commission Finances avant le prochain Conseil municipal, au cours de laquelle seront présentés les comptes administratifs et le budget primitif, mais aussi vous aurez les grandes orientations du plan pluriannuel d'investissement et de la prospective. Puis nous arriverons donc pour un vote de budget, au Conseil municipal du 29 mars. C'est un Conseil qui sera évidemment assez dense, assez long et on prévoira, comme d'habitude, une pause casse-croûte.

Sur les éléments de contexte pour le contexte national, un rebond de l'économie de 6,8 % du produit intérieur brut, après une chute de près de 8 % en 2020, due à l'épisode COVID. La guerre en Ukraine qui va bientôt faire un an, avec le renchérissement consécutif des prix de matières premières. Les mesures gouvernementales annoncées pour limiter la perte du pouvoir d'achat. L'inflation record a quelque chose d'assez inédit : en 2022, elle est estimée à 5,8 % en France, contre 9,1 % en Zone Euro. Elle est estimée à 4,7 % en 2023, et la loi de finances, qui est plus optimiste, table sur 4,2 %, en espérant que ce soit la bonne option, mais à vérifier ! Le taux de chômage, lui, est à 7,4 % à mi-2022 et est en baisse de 0,8 point par rapport à fin 2019.

L'augmentation des salaires moyenne en France tous secteurs confondus a été de 3 %. Et à noter, pour la Fonction publique territoriale, une revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

L'augmentation des taux directeurs de la Banque centrale européenne à +50 en juillet puis 75 en septembre entraîne une augmentation des taux d'emprunt.

Mi-2022, le taux de croissance du produit intérieur brut était de 2,6 % et il est estimé à 0,5 % en 2023, alors que la loi de finances table sur 1 %. Là encore, optimiste.

Le déficit public total est proche de 6 % fin 2021. Il est projeté à 5 % fin 2022, donc bien au-delà des critères de Maastricht qui avaient pour objectif de limiter le déficit public en dessous de 3 %.

La dette publique représente aujourd'hui 111,6 % du PIB et elle est estimée stable, fin 2022.

Sur cette courbe, vous pouvez voir l'évolution des prix, pour différentes familles, notamment l'énergie, électricité, gaz, air conditionné, la courbe en gris donc, qui atteint des sommets. On est à +240 par rapport à janvier 2010. C'est énorme et considérable. Et les prévisions, on va le voir, sont à la hausse. Sur les combustibles on a déjà pu voir à la pompe l'augmentation qui est sensible pour tout le monde. C'est la courbe orange. Sur les produits alimentaires également une hausse constante déjà depuis un petit moment, qui atteint les 20 %.

Le contexte donc se tend, avec une augmentation des dépenses des communes en France qui est près de deux fois plus rapide que les recettes. Ça donne 5,5 % pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement et une augmentation de 3 % des recettes. En particulier, on notera dans le tableau les charges à caractère général qui augmentent de 14,7 %. Dans ces charges, évidemment, on a toute l'énergie, mais aussi les dépenses courantes, les achats, qui subissent évidemment l'inflation. Les dépenses d'investissement sont en hausse malgré tout dans les communes françaises, malgré une baisse importante de l'épargne nette qui se situe à -21,9 %. On note une stabilisation du fonds de roulement des communes et une augmentation d'emprunts nouveaux à hauteur de 2,4 %. Et +3,1 % d'autres recettes, dont les subventions.

Sur les dispositions de la loi de finances en 2023 qui intéressent les collectivités, la dotation globale de fonctionnement va augmenter de 320 M€ en 2023. Malheureusement, chez nous (et on le verra tout à l'heure), nous allons observer une baisse des dotations, et on expliquera pourquoi. Les sénateurs ont défendu l'indexation de la DGF sur l'inflation, mais ça n'a pas été retenu comme mesure. Pour protéger donc les collectivités locales, il a été mis en place par le gouvernement un filet de sécurité en 2022, pour les communes qui sont dans des situations financières les plus difficiles. Ce filet sécurité est reconduit et élargi en 2023. Il représentera un coût de 2 mds€ et devrait concerner entre 21 000 et 28 000 collectivités. Notre commune n'y est pas éligible. Par contre, on l'a appris tout récemment, un amortisseur électricité va être mis en place pour toutes les communes et donc un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises également, ainsi que des associations et collectivités, des établissements publics non éligibles au bouclier tarifaire, et cet amortisseur permettra de prendre en charge une partie de la hausse des dépenses d'électricité. Le décret n'est pas encore paru pour connaître précisément le montant de prise en charge par l'État, mais on devrait le connaître d'ici le mois de mars, donc on aura cet indicateur pour le budget, et il sera applicable dès le 1^{er} janvier 2023.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires, doté de 2 mds€ (qu'on appelle le Fonds Vert) doit venir soutenir les projets en rapport avec la transition écologique. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités, donc les travaux de rénovation des bâtiments publics à visée d'économies d'énergie (on espère pouvoir en bénéficier, notamment pour la rénovation de la salle des loisirs ; en tout cas, la demande va être faite), l'adaptation des territoires au changement climatique (cela concerne les risques naturels) et l'amélioration du cadre de vie, notamment la réhabilitation des friches et la mise en place de zones à faible émission de CO2.

Il a été question aussi de revenir sur les contrats de confiance (les contrats de Cahors), qui avaient pour visée d'encadrer l'augmentation des charges de fonctionnement pour les collectivités. Ce contrat de confiance a été retiré du plan de finances 2023. Par contre, il est probable qu'on revienne apparaître cette notion d'encadrer les dépenses publiques des collectivités dans le cadre de la programmation budgétaire pluriannuelle 2023-2027, donc on en reparlera.

Je passe la parole à Nathalie pour ce qui concerne la commune.

Nathalie Mobuchon : Après le niveau national, on va se focaliser sur le local. Le graphisme montre une stabilité des dépenses d'énergie sur la commune : stabilité en 2022, stabilité depuis 2016, mais voilà, ça, c'est aujourd'hui, ce ne sera pas demain. Et on le voit, les dépenses de carburant avaient déjà augmenté de 34 %. Les principaux postes énergivores pour les dépenses d'énergie pour la commune, c'est principalement l'éclairage public, le port (mais on refacture au port les dépenses), les pôles périscolaires et sportifs, l'Estran, l'école de la Vigie : voilà les mairies, les écoles. On a engagé un travail sur les économies d'énergie.

La diapositive suivante montre l'évolution des recettes de fonctionnement sur le budget principal. En 2022, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 8 % contre 3 % au niveau national. Les impôts et les

taxes ont augmenté de 6 % et les recettes réelles de 8 %. Au chapitre 73 « impôts et taxes », ces 6 % ne sont pas dus à une augmentation des impôts locaux, mais à une majoration de la DAC avec les 201 000 € de budget de l'Office de tourisme.

Dans le budget « dotations et participations », on a une augmentation de 3 % aussi, mais il y a 40 000 € qui sont pour l'aide au poste de manager de commerce et 15 000 € pour le poste de participation. Et puis le chapitre 70, c'est une majoration des facturations aux budgets annexes qui explique l'augmentation.

Sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles progressé de 11 %, contre 5,5 % en moyenne pour les communes, notamment le chapitre 11 « charges à caractère général » (on sait que c'est toujours un chapitre tendu) qui a augmenté de 16 %, mais c'est aussi dû au fait qu'on a transféré dans ce chapitre les prestations de services Cap à Cité et surveillance des plages, qui étaient auparavant dans le chapitre 12 « charges de personnel », mais en fait, ce n'est pas notre personnel, c'est bien une prestation de services.

On voit sur le graphique suivant un très fort autofinancement, qui reste stable en 2022 malgré le contexte. On voit que les produits et les charges évoluent au même rythme, avec une chute entre 2019 et 2020. Et aujourd'hui, nous sommes à 2 021 000 € d'excédent brut d'exploitation. Donc malgré le contexte, il reste très fort.

La diapositive suivante est une rétrospective sur le budget principal seul, donc on voit un très fort autofinancement qui reste stable, avec une capacité d'autofinancement brute en légère baisse (-2 %), ce qui veut dire que les dépenses augmentent un peu plus vite que les recettes. Une capacité d'autofinancement nette après remboursement des emprunts qui reste stable à 1 797 000 €. On peut même dire qu'elle est très stable, puisque c'est exactement la même somme en 2021 et en 2020, un petit peu moins avant.

Une hausse des dépenses d'équipement de 12 %, ce qui veut dire qu'on a augmenté nos dépenses d'investissement. On était à 2,7 M€ l'année dernière, et on est à plus de 3 M€ cette année.

Une dette qui reste très faible, 1,6 M€ seulement, qui est en baisse de 15 %. Il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux en 2022. Donc il ne faudrait en fait même pas une année (0,8 année) à la commune pour se désendetter, en mobilisant intégralement sa capacité d'investissement à rembourser ses emprunts.

Le graphique suivant explique comment la commune finance des investissements. Majoritairement, c'est la part bleue, donc c'est l'épargne nette pour 1 797 000 €. Pour 447 000 €, c'est le reversement de la TVA. Pour 174 000 €, la taxe d'aménagement. Pour 200 000 € ce sont des cessions. Pour 258 000 € des subventions. Pour 100 000 € des autres recettes. Et il n'y a pas eu d'emprunt nouveau. Et on arrive aujourd'hui avec des dépenses d'équipement à 3 103 000 €.

Pour se comparer aux communes qui ont le même nombre d'habitants, c'est-à-dire entre 5 et 10 000 habitants au niveau national, on voit que, sur le poids des charges de personnel, on reste dans la moyenne. On est à 56,92 % de charges de personnel quand, au niveau national, c'est à 58,01 donc on est un petit peu en dessous (-2 %). Pour les dépenses d'équipement, on est au-dessus de la moyenne de 33 %. Pour les dépenses de fonctionnement par habitant, nous sommes sous la moyenne, avec 990 € de dépenses par habitant, quand, au niveau national, on est à 1 043 €.

Notre capacité de désendettement (on l'a vu) est nettement sous la moyenne : -85 % par rapport aux autres communes de la même taille que nous. Donc une capacité de désendettement au national à cinq ans, quand nous, nous sommes à 0,8 (du coup moins d'un an). Et une dette par habitant (c'est aussi un indicateur assez important) qui est sous la moyenne : l'en-cours de la dette par habitant chez nous est de 223 € par habitant, quand elle est de 775 € au niveau national.

Pour être plus précis dans la comparaison, nous avons ajouté un tableau comparatif au niveau local, avec des communes plus ou moins proches de nous, mais des communes comparatives, des communes touristiques et des communes de même taille. Pour ce qui concerne notre CAF brute nous sommes en sixième position sur 11. Pour la CAF nette, nous sommes en troisième position sur 11. Pour la dette, nous sommes premiers, dans le sens où c'est nous qui avons le moins de dettes. Pour les dépenses d'équipement, nous sommes quatrièmes. Pour ce qui concerne le fonds de roulement deuxièmes. Et notre capacité de désendettement, nous sommes premiers.

Le point maintenant sur les réalisations et les principaux investissements en 2022. En 2022, nous avons réalisé 44 % de ce que nous avons prévu, quand nous étions à 36,5 % en 2021. En bleu, vous voyez ce qui est réalisé, et en orange ce qu'il reste encore à terminer : le local de foot à Binic, c'est presque fini ; on a une grosse partie du budget pour les aménagements urbains et le programme de voirie ; et la troisième ligne qui est aussi importante, ce sont les travaux divers et le patrimoine ; et une ligne assez lourde aussi de remplacement de véhicules légers et d'engins. Il nous reste, là où on avait été ambitieux l'année dernière, sur du mobilier urbain, de la sécurité, de la signalétique, encore une grosse partie à réaliser.

Là, ce sont les chiffres sur le personnel qui résultent / sortent du rapport social unique. On le voit, un effectif total en 2022 qui est exactement identique à celui de 2021, 132 agents, avec 86 fonctionnaires, 17 contractuels permanents et 29 contractuels non permanents. Donc c'est surtout là des renforts d'été. Et là, vous avez le tableau qui distingue les administratifs, les techniques, le médico-social, le culturel, l'animation, la police. Une grosse part (65 %) de nos agents sont fonctionnaires, 13 % sont des contractuels permanents et 22 % des contractuels non permanents, avec une très grosse part d'agents en catégorie C : 85 %.

Sur la masse salariale à Binic Étables-sur-Mer, des dépenses de personnel contenues à 5,2 % en 2022 (après 4,7 % en 2021), malgré l'augmentation du point d'indice. L'augmentation du point d'indice et la réforme de la catégorie C a amené une augmentation de 102 000 € et une grosse part aussi (27 000 €) de cotisations au CNRACL, au port de plaisance, pour les agents du port, qui est refacturée à la SPL. Et de cela, il faut retirer effectivement les prestations MLS et prestations Cap à Cité. Donc en fait, réellement, on est à +1,9 % de dépenses de personnel, si on enlève l'augmentation du point d'indice et le transfert des cotisations du port. C'est une augmentation qui est liée à un glissement vieillesse technicité qui est estimé pour 1,63 %, sans tenir compte des réformes, des effets de transfert entre budgets et comptes.

Donc là, vous voyez, on a listé les postes que l'on a pu avoir cette année, mais pour lesquels nous avons eu des subventions : 22 000 € pour le poste Subventions patrimoine maritime, 13 000 € pour le poste de manager de commerce, 15 000 € pour le chargé de mission participation. Et puis par contre, on voit qu'on a une augmentation importante des remboursements d'assurances (47 000 €). Cette augmentation est aussi due à la création du poste de responsable Enfance-Jeunesse. Pour le reste, les autres modifications sont des modifications dans le cadre de la réorganisation que nous vous avons déjà présentée.

Et je repasse la parole à Paul pour les perspectives pour les recettes. À moins qu'il y ait des questions ?

Monsieur le Maire : On va peut-être attendre la fin, si tu veux bien noter ? Merci beaucoup.

Sur les perspectives 2023, d'abord, je souligne la stabilité remarquable de la CAF nette sur ces trois dernières années. C'est un signe encourageant pour 2023, qui va nous permettre de réaliser des investissements dans un contexte malgré tout difficile. Et puis je note (et c'est vrai que c'était important de le pointer) une stabilité des effectifs RH : c'est vrai qu'on a parlé toute cette année passée d'embauches, de recrutements, de mouvements de personnel. On voit qu'on est exactement au même nombre d'agents.

Sur les perspectives d'évolution 2023, concernant les recettes dans un premier temps, donc la fiscalité, puisque c'est l'essentiel de nos recettes dont la source est fiscale, les bases d'imposition sont revalorisées automatiquement en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisés. Donc sur la période de référence, de novembre 2021 à 2022, cette évolution sera de 7,1 % en 2023, hors locaux professionnels pour lesquels on attend des informations qu'on n'a pas encore, mais la revalorisation sera moindre sur les locaux professionnels. À cela s'ajoute la dynamique physique que nous pouvons estimer à 0,9 %, ce qui nous amène à une croissance des recettes fiscales à 8 % au total, sans majoration des taux (les taux d'imposition sont inchangés, on a fait le choix de ne pas toucher à l'imposition), ce qui génère pour l'année 2023 une estimation de +355 000 €.

Concernant une autre source importante de recettes pour la commune, c'est les dotations, le fonds de péréquation intercommunale. Là, les nouvelles sont moins bonnes : pour 2023, la baisse sera modérée. On arrive à la fin de la stabilité due à l'effet fusion : pendant les années qui ont suivi, on n'a pas subi des baisses de dotations comme d'autres communes ont pu avoir ; c'est terminé aujourd'hui, ce qui nous donne une baisse de dotations, notamment sur la fraction de solidarité rurale, à hauteur de -47 000 €, et quelques variations sur la dotation nationale de péréquation et sur la dotation forfaitaire, pour arriver à un montant de baisse de dotations en 2023 de -51 000 €. Mais sur la projection dans les années 2024-25-26, on voit qu'en 2025 notamment, on va perdre la fraction cible de la dotation de solidarité rurale, on ne rentre plus dans les critères, on est une commune avec une santé financière qui nous exclut de cette fraction cible. La dotation cible était de 229 000 €. La baisse sera amortie sur deux années, donc en 2025 on touchera la moitié de cette dotation cible, et on ne touchera plus rien en 2026. D'où la projection de baisse de dotation. En 2024, elles seront stables ; en 2025, on perdra 122 000 € ; et en 2026, on perdra 120 000 € supplémentaires. Ça donne une projection sur la prospective.

La synthèse sur l'évolution de la fiscalité des dotations. L'ensemble du chapitre Impôts et taxes devrait progresser de 5 %, sans augmentation des taux d'imposition. Et concernant les dotations et les participations, on devrait baisser de 2 %. Ce qui nous amène à un chiffre d'évolution des dotations et fiscalités. On était à 355 000 € sur la fiscalité, -57 000 € sur les dotations, donc on aura +300 000 € de recettes pour 2023.

À ce jour, l'évolution projetée des recettes de gestion est de 6 % par rapport au budget primitif 2022, ce qui fait 532 000 € en valeur absolue, et vous avez les différents postes qui sont récapitulés dans le tableau. On a vu, au niveau des Impôts et taxes, +6 %, les dotations -3 %, et ensuite des variations, ce qui nous amène à un taux global de recettes dans la colonne Variations par rapport au BP n-1, à +6 %.

Sur les dépenses, je vais laisser Nathalie reprendre la parole.

Nathalie Mobuchon : L'impact de tout cela, de l'inflation et des autres revalorisations : une donnée qui va nous impacter directement concerne les dépenses d'électricité, qui devraient augmenter de 300 % selon le SDE et l'ALEC, en 2023, par rapport à 2022, ce qui représente 553 000 €. Donc on passerait de 180 000 € de dépenses d'électricité aujourd'hui à 737 000 € demain. Cependant, la commune est éligible à l'amortisseur électricité : on l'a appris entre la commission Finances qui a traité du DOB et aujourd'hui. Cet amortisseur électricité, on vous disait aujourd'hui qu'on ne connaît pas encore exactement les tenants et les aboutissants, mais ce serait une aide qui prendrait en compte une partie de l'augmentation des dépenses d'électricité, et sur 50 % des consommations. Donc l'augmentation va être moindre que 553 000 €.

Les tarifs du gaz sont fixes jusqu'au 31 décembre. Là, c'est le côté rassurant.

Sur les prix du carburant, on estime une hausse de 20 %, donc 16 000 € de dépenses en plus.

Sur les prix d'achat des repas pour les scolaires, l'augmentation a été négociée à 4 %, ce qui nous fait une dépense supplémentaire de 5 000 €.

Le contrat d'infogérance (c'est la maintenance informatique) a été revalorisé à 6 000 €.

Nous avons lancé une mission d'archivage avec le Centre de Gestion pour 10 000 €, donc 10 000 € que nous paierons en 2023, et 10 000 € que nous paierons en 2024 : une dépense étalée sur deux ans.

Les taux d'intérêt sur la dette à taux variable devraient représenter un surcoût estimé à 10 000 €. Nous avons donc deux contrats de prêt à taux variable.

L'augmentation du point d'indice (3,5 %) au 1^{er} juillet, donc six mois de plus en 2023, et la réforme de la catégorie C (+ 1 point), pèseront aussi pour 120 000 €.

Et le nouvel appel d'offres pour les assurances nous coûtera 7 000 € de plus.

À cela s'ajoutera la régularisation pour le forfait communal auprès de l'OGEC, montant estimé aujourd'hui à 203 000 €.

Un projet d'aide à l'installation et au maintien des médecins sur la commune. Ce serait une dépense de 4 500 € envisagée par médecin. Le travail est toujours en cours.

À cela, il y a lieu d'enlever des dépenses que nous avons effectuées l'année dernière, mais qui ne se reproduiront pas cette année : la prestation « Ma petite boîte verte », 22 600 € ; l'étude sur la restauration idéale, 20 000 € ; les prestations Cap à Cité qui ont fait l'objet de régularisations importantes en 2022, donc 20 000 € estimés ; et les dépenses liées au port de plaisance, le transfert définitif des contrats, -50 000 € estimés.

C'est là que chaque adjoint va présenter son domaine de compétence. Pour moi, pour ce qui concerne les ressources humaines, en 2022, les réformes nationales sur la rémunération des fonctionnaires (on va finir par le savoir !) ont représenté 102 000 € de dépenses supplémentaires. En 2023, ces mêmes réformes devraient impacter le budget pour environ 120 000 € supplémentaires. À noter qu'on nous annonce en 2024 une réforme des retraites qui prévoit +1 % sur le taux de cotisation des employeurs publics territoriaux, donc 30 000 € de dépenses en plus pour la commune.

Les orientations stratégiques et actions pour 2023 : ce qu'il nous reste à faire, c'est poursuivre notre travail de structuration des services, en respectant une augmentation contenue des dépenses de personnel. Pour autant, il nous faut continuer ce travail de structuration des services. Nous avons déjà décidé de la création d'un poste d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique), qui sera aussi en charge du transport scolaire. Le coût est de 29 000 € sur une année pleine. À cela, il y a lieu d'enlever les deux mois de saisonniers que nous payions les années passées, parce que justement, nous faisons appel à un saisonnier. Il a déjà été décidé aussi le recrutement d'un responsable du service Culture-Vie associative, qui sera en charge de la Galerie. C'est une modification de poste, qui va nous apporter une dépense supplémentaire de 6 000 € par an. L'agent est déjà recruté et arrivera début avril. Il nous faudra également prolonger la mission de valorisation du patrimoine, jusqu'au 31 décembre 2023, et créer une mission d'animateur de la transition écologique, pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de notre mandat. C'est un poste qui est financé à 60 % par la Région Bretagne, pour les deux premières années.

Et puis surtout, nous devons maintenir le dialogue social, avec le nouveau Comité social territorial, en engageant une discussion sur la participation Employeur aux mutuelles, puisque, aujourd'hui, dans la

Fonction publique territoriale, les employeurs n'ont pas d'obligation de participer aux mutuelles, mais nous avons l'obligation de lancer justement la discussion cette année. Ce qui sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026, c'est de prendre en charge 15 € par agent et par mois. Et puis un gros travail, qui avance en ce moment, de cotation des postes, et des propositions pour une rémunération indemnitaire plus objective et plus juste.

Je passe la parole à Myriam Meunier, pour ce qui concerne l'Enfance-Jeunesse.

Myriam Meunier : Nos orientations stratégiques et les actions envisagées : mettre les transitions au cœur de la politique Enfance-Jeunesse. Nous avons quelques exemples d'actions : intergénérationnelles, Vélobus pour la Semaine à vélo au boulot. Nous sommes en cours de végétalisation des deux cours des écoles publiques. Et, en ce qui concerne l'éducation à l'alimentation, deux cantines de la commune participent au dispositif « plaisir à la cantine ». C'est un dispositif de l'État relayé par SB2A, qui donne lieu à diverses réunions et formations pour toute personne liée à ce service intéressée (agent communal, représentant de parents d'élèves, enseignant, élève, élu), avec pour objectif de réenchanter la cantine, pour qu'elle soit un espace d'éducation à l'alimentation. D'autre part, nous allons actualiser les contrats, conventions et règlements intérieurs en lien avec l'Enfance-Jeunesse. Il s'agit des contrats d'association OGEC, des conventions d'objectifs avec les associations jeunesse (c'est déjà commencé pour Cap à Cité) et du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires aux Diablotins.

Suppression de la Caisse des Écoles et transfert de l'aide au voyage scolaire au sein du budget principal. Ça amène une simplification pour le service comptabilité. Et nous maintiendrons une réunion annuelle d'échanges sur les projets.

Maintien de la cantine à 1 € malgré le contexte financier.

Engager la réflexion sur les besoins d'accueil et équipements pour les assistantes maternelles.

Et le lancement des études préalables de la cuisine centrale. Notamment, nous entrons dans la phase de travail d'organisation financière et organisationnelle, avec recherche d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aurélia Chorin : Sur l'action sociale et les solidarités, on en a parlé tout à l'heure, la mise en place d'une aide au maintien de l'offre de soins sur la commune – ce sera développé dans un autre Conseil. Poursuivre l'accompagnement des demandeurs de logement social, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Monter des projets en lien avec le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors. C'est une opportunité qui nous est donnée de financer des projets qui pourraient par exemple être la mise en place de parcours dans les villes, avec des bancs régulièrement espacés pour que les personnes seniors puissent se déplacer en ayant des zones de repos régulières. On pense également à la création d'une petite zone de verger dans le parc qui est situé derrière la résidence autonomie de l'Ic, pour promouvoir des actions intergénérationnelles, avec la présence des enfants à côté qui pourraient ramasser les fruits, les résidents qui pourraient les éplucher, et les cuisiniers qui pourraient confectionner des choses à manger. Poursuivre la modernisation et l'attractivité de nos deux résidences autonomie. Il faut savoir qu'il y a trois appels à projets qui ont été remportés par les résidences, et qui permettront, notamment à la résidence de l'Ic, la rénovation des peintures et des sols de l'entrée et de la salle de restauration, et la mise en place d'un logiciel de soin qui facilitera le suivi des informations de santé des résidents. Et pour Les Magnolias, cet appel à projets permettra la mise en place de nouveaux mobiliers dans la salle de restauration. Ce sont des subventions de la CARSAT. Par ailleurs, au niveau de la modernisation des résidences, on aura, en fin d'année, le remplacement de l'ascenseur aux Magnolias, financé entièrement par le bailleur social Terre d'Armor Habitat, qui est propriétaire du bâtiment. Plusieurs créations pour améliorer le bien-être des résidents et des familles, comme la création d'un salon des familles, d'un salon de coiffure espace bien-être, d'une salle de pause / restauration pour le personnel, et plusieurs travaux en vue d'économies d'énergie ou de fluides, comme par exemple le remplacement des robinets par des mitigeurs dans les cuisines et les salles d'eau, pour que ce soit plus facile aussi à manipuler par les personnes âgées, le remplacement des ampoules par des éclairages LED au niveau des espaces communs, ou la mise en place par appartement de vannes de coupure de l'arrivée d'eau potable, puisque, actuellement, en cas de fuites, il faut couper l'eau de toute une zone, avec de vieux robinets qui sont grippés. Donc on a vraiment mis en œuvre là tout un tas de travaux d'amélioration.

On envisage également de poursuivre les actions en faveur de l'accessibilité, de la prévention santé, des solidarités et de l'aide aux plus démunis et aux personnes réfugiées.

Quelques actions en investissement et en fonctionnement : il y aura le début des travaux de réhabilitation de la Poste d'Étables-sur-Mer pour installer les services de France Services. Certains agents seront formés à l'accueil de public en situation de handicap. On va poursuivre les actions qui ont été engagées concernant

notamment la Banque alimentaire, le repas des aînés, le Noël local et solidaire, le tarif social TUB, des séances de sport adapté avec l'association Ciel bleu. Et en partenariat avec le Centre intercommunal d'action sociale, cette année, les thématiques pour les actions de prévention santé concerneront par exemple une conférence « Plaisir et sérénité au volant », une pièce de théâtre sur l'habitat et la prévention des chutes qui fera intervenir aussi les partenaires de l'agglomération sur ce sujet, des ateliers « Bienvenue à la retraite », et également il y aura un grand forum qui s'était déroulé en 2019, à l'Estran, qui s'appelle le Forum Bagage santé, qui sera organisé cette année. Et la commune participera.

Et enfin, par rapport aux ressources humaines, on continuera à accueillir des jeunes volontaires en service civique.

Gilles Rousseau : Pour la Participation citoyenne et transition écologique pour 2023, nous allons poursuivre des échanges avec la commission extramunicipale, dont je rappelle qu'il y a une nouvelle formule plus riche, plus dense, et un accompagnement des groupes de travail qui y sont liés. Adhésion à l'association Empreintes Citoyennes, afin de questionner et approfondir les démarches citoyennes. Nous allons aussi poursuivre des projets à volet participatif, comme la concertation autour de l'avenir de la Rognouse. Clôture et évaluation des démarches participatives, comme celle liée au projet de la restauration collective idéale. Nous allons aussi conférer une dimension participative aux projets de transition écologique.

Hélène Lutz : Excellente transition, puisqu'on va maintenant parler de Transition écologique. On avait fait la stratégie pour la transition écologique de la commune, et maintenant il nous reste à mettre en place les actions liées à cette stratégie. On vise l'exemplarité environnementale et notamment l'exemplarité aussi dans les pratiques de la commune. Donc on va devoir les faire évoluer et on va continuer à reconquérir la qualité de l'eau. D'ailleurs, en septembre, il y aura une action Journée citoyenne pour nettoyer le ruisseau de la Ville Éven.

Quelques actions et projets. Comme l'a dit Gilles, on va associer la démarche participative à cette transition écologique, en embauchant notamment une personne à temps plein, dont la rémunération est en partie subventionnée par la Région. On organise comme chaque année le Week-end la transition écologique. Cette année, ça sera les 3 et 4 juin 2023, qui est aussi financé en partie par la Région. On continuera plantations et renouvellement des haies bocagères. On continue aussi le développement des voies vertes, des mobilités douces, de la signalétique, notamment en entrée de ville, puisque cette année, on va faire passer nos deux agglomérations à 30 km. On va continuer nos sentiers de randonnée et on va étudier la sécurisation du sentier littoral avec le CEREMA.

Laure Mitnik : Concernant l'économie-tourisme, bien sûr, c'est de continuer la stratégie de promotion du commerce, avec notamment la manager de commerce actuelle, Laureen Amar, donc accompagner la dynamique des commerçants, soutenir la création d'union de commerçants sur les commerces des deux centres-villes, créer une quinzaine commerciale notamment sur octobre-novembre 2023, la mise en place d'actions avec les commerçants sur la période de Noël et la création d'un guide d'installation et d'accueil des nouveaux commerçants. Un travail aussi de fleurissement et embellissement des rues stratégiques en centralité, pour améliorer l'attractivité et aussi améliorer la définition des parcours marchands : développement et installation signalétique des commerces.

Concernant l'Office de tourisme, c'est consolider le partenariat pour la période 2023 à 2026, avec le versement de la subvention annuelle des 220 000 € et la prise en charge des loyers et des charges par l'Office de tourisme. Ce sera de continuer aussi la définition de la stratégie de développement touristique de la commune, en partenariat avec l'Office de tourisme et travailler sur la qualité d'accueil du Camping des Fauvettes en orientant les choix d'investissement vers des économies d'énergie, avec une étude toiture solaire.

Hélène Lutz : Je reprends, pour l'Urbanisme et les infrastructures. Nous allons continuer à travailler bien évidemment le PLUI et le SCOT. D'ailleurs, on va bientôt relancer le groupe de travail sur le PLUI dès qu'on aura reçu la présentation par l'agglomération, de manière à ce qu'on puisse le travailler et envisager tout ce qu'il y aura à faire autour. On continue à promouvoir de nouvelles façons d'habiter, à travers notamment notre projet d'habitat participatif qui se passe au Vau Burel. Et on continue bien sûr une veille administrative pour saisir des opportunités foncières : notamment pour pouvoir envisager de nouveaux logements sociaux, il faut acheter du terrain.

Nous allons, en 2023, faire faire une étude de faisabilité structurelle et hiérarchique des OAP pour le PLUI. Nous continuons la DUP sur le cinéma de Binic, qui avance, et nous continuons donc le travail avec l'EPF. Nous allons (je l'ai déjà dit) favoriser la construction de logements sociaux, en payant notamment les subventions liées au PLH, et donc notre habitat participatif. Et nous allons continuer les études du projet des traversées de Binic en cœur de ville, avec des phasages différents pour les travaux, puisque notre budget nous demande de le faire en plusieurs phases.

Kévin Lebrun : Concernant la Culture et le patrimoine, dans les orientations stratégiques et les actions envisagées, nous devons favoriser le dialogue entre les cœurs de ville, tel que nous l'avons dit dès le début du mandat, et entre les habitants aussi, à travers la coordination des équipements et des événements culturels. Rendre accessibles et diffuser équitablement les propositions artistiques et valoriser la diversité, l'éveil et les droits culturels de chacun.

Pour 2023, nous avons envisagé (comme l'avait dit Nathalie précédemment pour le volet RH) la restructuration du service Culture, ainsi que l'embauche d'une personne responsable du service culturel. Nous poursuivons la programmation des expositions à la Galerie, ainsi que tous les événements qui ont lieu autour, comme le Printemps des poètes par exemple. Et nous allons étoffer la politique d'éducation artistique et culturelle qui sera en lien avec la programmation communale. Donc là, nous travaillons avec les services à rencontrer notamment les directions d'écoles et de centres de loisirs, pour voir avec eux les actions culturelles qui peuvent être menées en lien avec les programmes.

Et enfin bien sûr le lancement du chantier de valorisation du patrimoine routier. Là, on va être dans la première phase de ce projet, qui commencera en 2023.

Gilbert Bertrand : Concernant les Travaux et le patrimoine bâti, au niveau des infrastructures, c'est un peu le récapitulatif des choses qui sont déjà en route : lancement des travaux rue des Fontaines, boulevard Legris sur la première tranche, l'étude pour la rue des Moulins, l'entretien avec le marché à bons de commande qui concerne la voirie et aussi les voies douces, et puis de la rénovation d'éclairage public.

Sur le patrimoine bâti, on est en train de démarrer les travaux de la salle des loisirs, et va suivre très rapidement la Maison France Services dans la Poste. On a une étude d'extension des CTM qui a déjà vu sa phase de faisabilité faite, avec une étude d'ergonomie aussi. Ensuite, on a les travaux de la salle de l'Estran, donc on continue différents travaux courants dans la salle, mais qui se cumulent au fil du temps. Là, on est sur l'extension pour le stockage à l'arrière du bâtiment, pour des raisons de sécurité, notamment. Le début d'étude de réhabilitation du cinéma Korrigan. Et puis donc la pataugeoire de Binic : là, c'est en cours d'attribution. Et puis du renouvellement de matériel encore cette année : en gros matériel, il y a un tracteur, une épareuse et une tondeuse ; ce sont les principaux équipements qui vraiment ont besoin d'être renouvelés.

Sur le volet des consommations énergétiques, on l'a vu au niveau du budget, c'est un sujet extrêmement sensible. Les économies vont être importantes. Ça ne suffira pas forcément à compenser les augmentations de coûts, surtout si ce sont celles qu'on peut envisager. Donc on a un programme d'économie d'énergie qui est en cours. On a eu déjà plusieurs réunions à ce sujet, notamment sur tous les bâtiments. Là, on a quelques points, par exemple un relamping de la salle de l'Estran, pour passer en LED sur la salle de l'Estran. Pareil pour la salle de tennis à Étables. Et puis il y a une étude du potentiel photovoltaïque sur certains bâtiments communaux aussi qui va être lancée. Donc ça c'est vraiment sur la partie Travaux.

Et j'aimerais juste ajouter quand même (comme l'an dernier, mais on est toujours sur la même chose), sur les évolutions au niveau de la gestion des équipes, puisqu'on a Sylvie Jansen qui est arrivée dans notre commune, donc la directrice des services techniques, mais on avait déjà précédemment travaillé à une meilleure organisation, beaucoup plus souple, et surtout de mieux faire travailler tous les services ensemble. Donc on a ajouté, cette année, le service des marchés publics, qui est une cellule vraiment dédiée aux marchés publics, qui est là en soutien à tout le travail qui se fait, et qui permet d'avoir plus de souplesse et de réactivité, et puis d'améliorer la concurrence dans la mise en place des marchés publics. Donc ça, ça continue, et là, l'objectif, c'est vraiment de bien faire collaborer tous les gens entre eux et d'être au service des habitants et des autres services de la commune.

Monsieur le Maire : Il reste la vie associative : Pierre. Ensuite, Nathalie terminera, puis on va conclure, et nous aurons le débat.

Pierre Hérisard : Concernant la vie associative, soutenir et accompagner les associations qui sont au cœur du dynamisme de notre commune, au quotidien : elles créent le lien entre les habitants, développent l'épanouissement et les relations interpersonnelles et intergénérationnelles, basées sur la solidarité, le respect, la bienveillance, la convivialité – tout ça, nous le savons tous.

En projets 2023 : poursuivre la présence et l'écoute des acteurs de la vie associative. Nous participons à quasiment toutes les assemblées générales où nous sommes invités (on continuera) et à rencontrer aussi les utilisateurs de sites, notamment de sport. Poursuivre, développer La Gazette des associations. La suite à donner au Rendez-vous Place des associations que nous avons eu le 2 juillet : on organisera annuellement ce Rendez-vous Place des associations. Et nous poursuivrons, Monsieur Barbier, la préparation et la transparence dans l'octroi des subventions – mais je répondrai tout à l'heure, en présentant la campagne 2023. Valoriser les aides humaines et la mise à disposition des locaux et terrains. Et valoriser la responsabilisation des associations dans le respect et l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire : Nathalie va présenter la fin de ce débat d'orientation budgétaire, avant de vous laisser la parole.

Nathalie Mobuchon : Les orientations pour 2023 : une évolution des dépenses projetée à 12 %. On l'a vu, nous avons engagé un travail pour contenir les dépenses d'énergie de la commune. Il y a une enveloppe budgétaire à maîtriser en tenant compte de l'évolution des dotations. Et surtout, des arbitrages budgétaires pour limiter l'augmentation des charges seront nécessaires. Deux postes doivent particulièrement retenir notre attention : les charges à caractère général et les charges de personnel, donc ça c'est le prochain travail dans lequel on rentre là, avant la présentation du budget.

Et nous avons quand même des choix : pour autant, il nous faut investir et, pour conjuguer prudence, réalisme et ambition, environ 5,5 M€ de capacités nouvelles d'investissement ont été d'ores et déjà trouvées. Qu'est-ce que l'on ferait effectivement avec cet argent ? Quels choix d'investissement pour le budget de 2023 ? Donc 2,2 M€ pour la rénovation du patrimoine et les économies d'énergie, avec lancement des travaux pour l'espace France Services, lancement des travaux de la salle des loisirs, création d'un espace de stockage à l'Estran, maîtrise d'œuvre pour les archives municipales, études préalables à la réhabilitation du cinéma Le Korrigan, études préalables pour la cuisine centrale, et maîtrise d'œuvre pour l'extension du centre technique. 2,2 M€ pour la rénovation du patrimoine et les économies d'énergie. 75 000 € pour la rénovation de l'éclairage public, 71 000 € pour la mise aux normes et en sécurité des bâtiments. 35 000 € pour une gestion technique connectée des bâtiments, pour là nous permettre aussi de faire des économies par la suite. 10 000 € de relamping des bâtiments (changement des lampes). Et 80 000 € pour la rénovation des bâtiments. 2 M€ recensés pour l'aménagement urbain. 840 000 € pour l'aménagement de la rue des Fontaines. 266 000 € pour l'aménagement du boulevard Legris. 350 000 € de programme annuel de voirie et de mobilités douces. 140 000 € pour des containers enterrés. 94 000 € de réseaux. Et 263 000 € de signalétique, mobilier, études et accessibilité. Ce qui nous laisse encore un petit peu d'argent : 47 000 € pour les cimetières. 70 000 € d'équipement pour les écoles, notamment pour la végétalisation des cours. 25 000 € de valorisation du patrimoine maritime. 30 000 € de supports de communication. 185 000 € notamment pour la pataugeoire et autres équipements sportifs. Et 406 000 € de véhicules et de matériel pour le Centre technique municipal.

Au jour d'aujourd'hui, les subventions que nous avons d'ores et déjà demandées et pour lesquelles nous sommes en attente de décision sont de plus de 35 000 € pour l'espace France Services, 120 000 € pour la réhabilitation de la pataugeoire et de la piscine, 428 000 € pour la salle des loisirs, 245 000 € pour la rue des Fontaines, notamment pour le gros côté partage de la voirie, voies douces et sécurisation, et 15 000 € pour l'aménagement à côté. Donc 845 000 € en attente de décision.

Voilà pour ce qui est du budget principal.

On va faire beaucoup plus court pour les budgets annexes.

D'abord le camping municipal des Fauvettes : travaux et achats pour un camping de qualité. Nous sommes en cours de renouvellement du classement deux étoiles. Un gros travail aussi sur le site Internet. Une amélioration pour les stationnements camping-car. Un point Propreté. Un accueil vélo. Un changement des luminaires pour un passage en LED pour des économies d'énergie. Et effectivement, nous aimerions rénover la toiture des sanitaires et lancer une étude de faisabilité pour l'installation d'une toiture avec chauffe-eau solaire pour les sanitaires.

Une structuration là aussi du service, avec le passage à 1,5 équivalent temps plein au tableau des effectifs et la mise en place d'un planning annualisé.

Les tarifs ont été indexés sur l'inflation.

Le résultat de fonctionnement cumulé estimé fin 2022 est de 112 000 € en fonctionnement et 141 000 € en investissement.

Pour ce qui concerne l'autre budget annexe du cinéma Le Korrigan, les tarifs ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2023. Environ 23 000 € de billetterie en 2022, donc c'est une augmentation de 38 % des recettes d'exploitation. Les subventions représentent 62 % des recettes pour ce budget : la commune apporte 24 000 €, le CNC 12 000 €. On est à un retour au niveau d'avant COVID. Nous facturons aujourd'hui 50 000 € de frais par la commune pour l'entretien et les interventions des services techniques. C'est la première fois que nous le faisons pour 2022, et on essaye de le faire de plus en plus, et pour toutes les interventions de nos services. Là encore, une grosse prudence à avoir sur les dépenses énergétiques, puisque les dépenses d'énergie représentent près de 20 % des dépenses du cinéma.

Et pour 2023, le lancement de l'étude de faisabilité pour la rénovation, en partenariat avec l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions, qui sera portée par le budget principal.

Donc, pour le cinéma, nous avons 20 000 € de résultat de fonctionnement cumulé estimé à fin 2022, et 3 300 € de résultats d'investissement.

Pour l'espace France Services, le financement du budget repose sur une subvention communale pour 38 000 € et une subvention de l'État pour 30 000 €. Le budget a subi une petite perte de 2 000 € qui seront en 2023 : ce sont des charges qu'on facturait au Département pour les permanences sociales et, en contrepartie du contrat de territoire que justement on va signer, nous accueillerons dorénavant gratuitement le Département (enfin, ses assistantes sociales) au sein de l'espace France Services.

Les travaux vont démarrer en 2023, pour un déménagement en 2024.

Il nous reste les acquisitions de mobilier et de matériel informatique pour le nouvel espace, qui seront apportées par le budget annexe, donc 30 000 € de dépenses estimées. Et depuis octobre 2022, la commune sur le budget principal ne perçoit plus le loyer de la Poste 26 000 €, mais la Poste par contre reversera une fois que l'installation sera faite dans les nouveaux bâtiments, une dotation d'environ 12 000 € par an, lorsque l'agence postale ouvrira au sein des locaux de l'espace France Services. Et en 2024, les charges augmenteront substantiellement sur ce budget : les charges directes sur le bâtiment et un temps plein supplémentaire.

Le résultat de fonctionnement est de 31 000 € pour cette année et le résultat d'investissement 5 400 €.

Et nous avons fait le tour de tous les budgets, donc nous allons pouvoir passer aux questions.

Monsieur le Maire : Merci. Il y avait Olivier Bézely et Michel Léger, pour commencer.

Olivier Bézely : Je l'avais déjà dit plusieurs fois, je le redis. Déjà je remercie les services parce qu'ils ont fait un bon boulot. Par contre, plusieurs fois je l'ai déjà dit, il y a une fois France Services avec un S et une fois sans S. Or, c'est des services donc j'aimerais une bonne fois pour toutes qu'on mette un S à France Services. Merci.

Michel Léger : Mes deux questions sont de natures très différentes, j'en ai une un peu philosophique, et une très terre à terre. Celle un peu philosophique, on constate, après cette présentation, que la commune est gérée prudemment, qu'année après année, elle amasse de la trésorerie ou de l'équivalent de trésorerie et ne souhaite pas s'endetter. Est-ce que c'est la stratégie de la commune de rester dans cette attitude, est-ce que c'est la vocation d'une commune (on peut même élever encore plus le débat) ? Je ne sais pas d'ailleurs ce qu'est la vocation d'une commune, mais il est certain que si l'on desserrait un peu les cordons de la bourse, cela améliorerait le confort des habitants, quel que soit leur profil, ça améliorerait l'image de la ville. C'est une réflexion, à mon avis, qu'il faudrait avoir dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire. Je n'ai pas la réponse.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Et ça me donne l'occasion, Michel, d'évoquer une diapositive qui est passée très rapidement sur justement la manière dont on envisage de financer les investissements de 2023, qui parle évidemment de la CAF nette, mais aussi des autres sources. 5,5 M€ de capacités nouvelles d'investissement, qui vont être financées comment ? Par la CAF nette dont nous avons parlé tout à l'heure, on va donc

envisager prudemment une CAF nette estimée à 1 326 000 € alors qu'elle était depuis plusieurs années à près de 1,8 M€. Les subventions viendront évidemment participer au financement de nos investissements, à hauteur de 722 000 € : ce sont celles qui sont déjà accordées. La taxe d'aménagement aussi rapporte 50 000 € sur une moyenne des trois dernières années. Le FCTVA, donc évidemment récupération de la TVA sur les investissements. On n'a pas prévu de cession sur cette année 2023. On arrive à une capacité de financement à 2 684 000 € avec ces recettes, auxquelles s'ajoute le fonds de roulement. On a vu qu'on était largement excédentaire dans le score des communes – on avait un fonds de roulement très important –, on va en utiliser une partie pour 4 M€ (pour arriver à une capacité d'investissement estimée avant subventions à venir et emprunt éventuel de 6 684 000 €), qui vont permettre de financer les investissements nouveaux dont on a parlé à hauteur de 5,5 M€, plus les restes à réaliser.

On a vu tout à l'heure, sur une diapositive, qu'il y avait des restes à réaliser qui sont moins importants que les années précédentes, mais qui s'élèvent malgré tout à près de 1,2 M€, ce qui nous amène à l'enveloppe disponible sur les nouveaux investissements de 5 494 000 €.

Il y aura peut-être de l'emprunt, un emprunt d'équilibre, on verra. On est au stade du débat d'orientation budgétaire, donc c'est encore à affiner. Il manque les comptes administratifs qu'on aura fin mars et la discussion budgétaire qui aura lieu en commission.

Michel Léger : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Ma question terre-à-terre : quand j'entends les différentes présentations au fur et à mesure des Conseils municipaux – je ne suis pas dans la commission Travaux (qui a sûrement la réponse) –, je suis absolument estomaqué par le budget de la rue des Fontaines qui est très supérieur à tout le reste. On veut la transformer en Champs-Élysées, qu'est-ce qu'on veut faire ?

Monsieur le Maire : Gilbert va répondre.

Gilbert Bertrand : Non, on est sur une rénovation de voirie avec un linéaire qui est relativement long. On aurait pu le faire comme on a fait la rue de la République à Étables, par tronçons. Là, on a préféré faire une seule opération, mais le budget sera connu lorsqu'on aura la réponse aux appels d'offres. Ces jours-ci, on est encore en phase d'ajustement des estimations. Ça doit arriver cette semaine, mais c'est vrai que c'est un budget élevé.

Ce qu'on peut dire sur cette rue, c'est que c'est une rue structurante de la commune qui a été beaucoup – je ne veux pas dire dégradée – affectée par les travaux différents et variés, c'est une rue qui est très ancienne dans sa conception, donc la rénovation... C'est une voie assez circulante pour la commune, y compris pour les vélos (c'est dans le schéma directeur pour la circulation des vélos), donc tout ça cumulé... et le fluvial aussi. Il y a plusieurs points qui se conjuguent là-dessus et les prix aujourd'hui qui sont en augmentation. Ce marché va être intéressant à suivre pour voir comment les prix vont se placer. On a essayé de mettre des clauses pour améliorer la concurrence et on aura le résultat au moment des offres des entreprises.

Monsieur le Maire : J'anticipe une intervention de Michel Léger à propos des tranchées du boulevard Legris (parce que je roule tous les jours dessus) et c'est bien d'avoir cette diapositive car vous voyez qu'il y a 266 000 € d'inscrits sur la réfection après travaux du boulevard Legris sur la première tranche, de la place Heurtel à la rue de la Mer.

Guillaume Barbier-Cueil : Sur un tel volume d'informations, il y aurait énormément de choses à dire, donc je vais essayer de résumer un peu nos positions.

Une position personnelle puisqu'on va aller du général vers le particulier, on parle de l'augmentation du prix de l'énergie au passage. Oui, la libéralisation de l'énergie, il y a quelques années, politiquement, on nous l'a présentée comme quelque chose de moderne, quelque chose qui allait permettre aux gens – en mettant en concurrence les uns les autres – de payer moins cher. On sait bien que ce n'est pas ce qui se passe, une fois qu'il y a une mise en concurrence, après on paie plus cher. En l'occurrence, le contexte politique a bon dos parce que j'imagine tout de même qu'on ne paie pas trois fois plus cher la production d'électricité, mais il y

a bien des gens ici qui prennent au passage une grosse recette et les collectivités y participent largement, malheureusement. Il paraît donc tout à fait naturel que l'État essaie d'aider les collectivités pour ne pas tomber dans cette supercherie. Ça, c'est pour un point général et une opinion tout à fait personnelle.

Pour ce qui est de l'investissement, je rebondis, j'en avais déjà parlé en commission plénière, je voudrais le redire ici, ce qui est important quand on investit, c'est qu'on investit pour l'avenir et on ne peut pas se flatter – si on reprend la diapo que vous avez montrée sur l'investissement, je dirais qu'on est sans doute les moins endettés. On peut voir l'aspect positif, ça veut dire que les finances sont saines, très bien. Par contre, ne pas être endetté, ça n'est pas sain parce que ça veut dire qu'on ne prépare pas l'avenir. Quand on est sur un débat d'orientation budgétaire, je pense que ce qui est important, la bonne question qu'il faut se poser, c'est investir, oui, mais pas n'importe comment et dans une perspective qui permettra à la commune de rebondir de manière positive étant donné le contexte.

Il y a justement un contexte que je voudrais rappeler. On nous dit « regardez l'investissement, là on voit vraiment ce qui se fait, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon, ce n'est pas par les déclarations. » On entend beaucoup parler de ce qu'on va faire, de la façon dont on va réfléchir (« il y a un groupe de travail, on fait participer, etc., on réfléchit, on réfléchit). Là, on est à deux ans et demi de mandat effectif, on va arriver à la mi-mandat et on se dit qu'il devrait y avoir une véritable orientation qui se dégage.

Cette orientation, je suis déçu de ne pas la voir. Je suis d'autant plus déçu de ne pas la voir que j'avais en particulier deux convictions importantes, et la première était d'imaginer que votre mandat serait un mandat de transition écologique dans les faits. Or, si je regarde le budget d'investissement, je m'étonne moi aussi du budget d'investissement, de la quantité d'argent qui est donnée à la voirie et quid d'un investissement vers une transition écologique effective ?

On nous dit « le premier poste de dépenses d'énergie, c'est l'éclairage. » Je me dis alors « j'investis à fond dans l'éclairage ! » Vous nous dites 75 000 € sur 5 M€ – 75 000 € sur 5 M€, ce n'est rien du tout ! 75 000 €, c'est le budget de la dépense (grosso modo) d'une année d'électricité sur la commune en éclairage public.

Je prends cet exemple-là, il est vraiment très précis et sans doute il pourrait suggérer le débat, mais c'est bien significatif, c'est-à-dire que si je cherche d'autres éléments effectifs d'investissement sur la transition écologique, vous me parlez d'un projet, par exemple, d'un toit chauffant (faire du solaire thermique) sur le camping. Le solaire thermique sur le camping, on en parle depuis 2017 ou 2018, il n'est que temps de le mettre en place, on est en 2023.

Quid de la production d'énergie ? On sait très bien qu'il y a un très important enjeu actuellement. Le réchauffement climatique, il est là et on nous dit (j'en suis convaincu) qu'il faut agir pour essayer d'en limiter les conséquences. Ce serait par exemple produire de l'énergie localement et il n'y a pas 50 000 façons de le faire : il y a de l'éolien (construire une éolienne sur le terrain de la commune), pourquoi pas ? On pourrait faire de petites éoliennes, avoir des éoliennes particulières, mais si on étudie la question, il se trouve qu'on n'est pas dans un couloir de vent, donc ce n'est pas forcément une bonne idée. Par contre, de la production d'énergie solaire, oui, c'est une bonne idée : dès qu'on rénove un bâtiment, on doit installer des panneaux solaires sur le bâtiment. Il n'y a pas besoin de faire énormément d'études pour savoir. Si ça doit se faire, ça doit se faire ! Il n'y a pas besoin de réfléchir.

En tout cas, il faut réfléchir pour savoir comment le faire et comment bien le faire, mais je ne vois rien dans les investissements qui nous permette d'envisager dans une orientation budgétaire un véritable changement.

On peut lister à nouveau les diapositives que vous nous avez montrées sur les 4 M€, 4,5 M€ ou 5 M€, regardez ce qui concerne la transition écologique, c'est peu de chagrin, et ça, c'est vraiment regrettable, d'autant

plus que c'était, je pense, un de vos *leitmotive* principaux et je pense que si les gens ont voté pour vous, c'est en particulier pour ça. D'où ma déception.

Deuxième chose, j'avais une diapo, celle de la page 33 (sur mon document, que vous nous avez envoyé) dans laquelle – je suis désolé, mais je vais encore parler d'une affaire qu'on a déjà évoquée ici – il est indiqué que « dans le budget, vont être crédités 203 000 € de rattrapage sur 4 ans autour de contrats avec l'OGEC ». 203 000 € : si c'était un rattrapage, je dirais « dont acte », il faut rattraper – je suis étonné que vous n'en ayez pas parlé. J'aimerais bien informer tout le monde et que tout le monde soit bien au courant de ce qui se passe. Là, il y a un compte à la noix, il y a un scandale qui est en train de se faire. C'est-à-dire qu'il y avait un montage assez étonnant, qui venait d'une municipalité bien lointaine, qui avait passé un arrangement avec l'association OGEC pour dire que la municipalité fournissait les repas sans se les faire payer. C'était donc une forme de subvention, on va dire indirecte, très étrange.

On a des chiffres, ce montage à la noix doit coûter à la municipalité – je n'ai malheureusement pas de chiffres extrêmement précis – je vais être gentil, je vais dire 30 000 € par an. Si on fait un rattrapage de 4 ans, ça fait 120 000 € (je suis en dessous de la réalité, mais je veux être le plus de bonne foi possible). Ces 120 000 €, tout le monde reconnaît qu'ils ont été versés (même un peu plus), mais il semblerait qu'on ne trouve pas de solution pour qu'on en tienne compte dans ce reversement.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, mais je voudrais préciser quelque chose pour les gens qui nous entendent et qui ne sont pas forcément au fait de ce sujet dans le détail. Je m'engage à ce qu'on ait une information tout à fait transparente sur ce dossier, parce que c'est un dossier d'importance, et je ne peux pas vous laisser continuer assener votre vérité, qui n'est que votre vérité.

Guillaume Barbier-Cueil : Dans un espace démocratique, jusqu'à preuve du contraire, on a droit à la parole. Je suis un élu, j'ai donc le droit de terminer mon discours jusqu'au bout et je vous laisse me contredire ensuite.

Monsieur le Maire : Je vous laisse terminer, mais je voudrais terminer à mon tour en disant que cette information à destination de tous les habitants sera faite et que les documents seront fournis de manière tout à fait transparente. D'ailleurs, vous faites partie d'un groupe de travail sur le sujet et vous serez donc amené, avec nous, à travailler, à trouver des solutions sur une situation qui n'est pas dans la légalité, vous l'avez évoqué, et qui doit être mise dans les normes. Si on a un contrôle de la préfecture et le retrait des délibérations qui ont été faites, suite à votre signalement, cela nous aura coûté 100 000 €. Je n'irai pas plus loin.

Guillaume Barbier-Cueil : C'est-à-dire que le fait que vous avez pris des délibérations qui étaient non légales, qui ont été remises en cause par la préfecture comme étant illégales, vous allez dire que c'est à cause de nous. On vous a juste alerté et il se trouve que les délibérations étaient illégales, ce n'est pas nous qui les avons écrites, c'est vous.

Monsieur le Maire : Je vous laisse terminer, mais sans s'étaler sur le sujet si vous voulez bien.

Guillaume Barbier-Cueil : Je vais aller jusqu'au bout de mon propos parce qu'il faut être précis.

Monsieur le Maire : Pour être précis, ce sera chiffres contre chiffres et documents contre documents.

Guillaume Barbier-Cueil : 220 000 €, je le rappelle, c'est beaucoup ! 207 000 € ?

Monsieur le Maire : 203 000 € aujourd'hui estimés, sachant que ce n'est qu'une estimation.

Guillaume Barbier-Cueil : Je n'essayais que d'être factuel et si vous voulez me contredire, vous me contredirez sur les faits sans aucun problème. Mais ne me demandez pas de me taire, parce que c'est quand même étonnant dans un lieu...

Monsieur le Maire : Je vous demande d'être concis, sachant que ce sujet sera débattu sur un temps dédié avec des explications accessibles et complètes pour l'ensemble de la population.

Guillaume Barbier-Cueil : Mais les mots ne sont pas que des mots : débat d'orientation budgétaire, je débats avec vous et je ne vois pas pourquoi vous me demandez de me taire, c'est quand même incroyable !

Je poursuis, un groupe de travail, ça, c'est aussi la participation citoyenne, c'est là où je voulais en venir – une orientation aussi de votre candidature. Arrêtons de nous gargariser de mots et parlons d'actions. Ce groupe de travail est passé, mais je vous signale que depuis 2020 (on est à deux ans), ça fait deux ans que ça traîne, je veux bien qu'on discute et dans ce groupe de travail, vous nous avez dit vous-même que vous alliez négocier, retourner voir l'OGEC pour essayer de comprendre les tenants et les aboutissants, pourquoi ils n'acceptent pas de reconnaître ce dû à la commune.

J'espère bien que vous y arriverez, Monsieur le Maire. En attendant, ce groupe de travail, il y a trois ou quatre mois qui sont passés, on n'a toujours pas la réponse à cette question : est-ce que vous avez négocié et où en sont les négociations ? Et on s'aperçoit que dans l'orientation budgétaire, apparaissent ces 203 000 €, permettez-moi de m'en étonner, alors que le groupe de travail n'a pas été informé de cette situation, jusqu'à preuve du contraire.

Monsieur le Maire : Prudence, à ce stade, de provisionner cette somme (ça ne veut pas dire que ce sera cette somme qui sera versée). L'objectif est d'essayer de régulariser cette situation pour la prochaine rentrée 2023. Il y a déjà eu cette réunion à laquelle vous avez participé, une prochaine réunion sera programmée rapidement, il y en aura plus, c'est un sujet complexe et on sera amenés à rechercher ensemble des solutions et à avoir des conseils.

Guillaume Barbier-Cueil : Pourquoi cet empressement ? Je vous rappelle qu'une décision budgétaire modificative, ça se fait. Manifestement, vous êtes pressé de porter cette somme au budget, je m'en étonne.

Monsieur le Maire : On n'est pas au budget.

Guillaume Barbier-Cueil : Oui, mais j'imagine que si vous l'avez indiquée ici, c'est qu'elle va être dedans. En tout cas, on regardera ça, je n'en doute pas.

Encore une fois, il y a plein de choses sur lesquelles on pourrait débattre point par point. Débattre, ça serait intéressant. La meilleure façon de ne pas débattre, vous le savez, c'est de monopoliser la parole.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : On ne va peut-être pas aller plus loin. Est-ce que j'ai les réponses à apporter là-dessus ? Vous avez évoqué beaucoup de sujets, c'est vrai. Concernant les investissements, vous semblez dire que vous attendez de voir les investissements et les projets. Je vous rappelle que la présentation a montré qu'on est à 5,5 M€ d'investissements plus les restes à réaliser. Ceux-ci étaient très importants quand on est arrivé en 2020, vous aviez lancé plein de projets, c'est très bien. On a commencé par les terminer, ça nous a bien occupés. Je crois qu'aujourd'hui, on arrive à la fin et ça nous permet de lancer d'autres projets, 5,5 M€ d'investissements.

Je rappelle la diapositive qui montrait le taux d'investissement par habitant par rapport à notre strate qui montre qu'on est bien au-delà de la moyenne, donc il ne se passe pas rien, il y a des investissements. Vous souhaitez que les investissements soient plus orientés sur la transition écologique et je partage cet avis. La

diapositive ne montre pas tous les investissements, les productions d'énergie en particulier. Si on a cité le chauffe-eau solaire sur le budget du camping municipal, ce n'est pas le seul investissement projeté en production d'énergie, il y a une étude qui est en cours avec le SDE pour déterminer quels sont les toits de nos bâtiments publics les plus adaptés pour accueillir des panneaux photovoltaïques et ce sera courant 2023 qu'il y aura des actions et des projets. C'est trop tôt aujourd'hui pour dire lesquels, mais il y a au budget une ligne pour développer cette production d'énergie renouvelable.

Il y a un problème de visibilité sur ce qui a trait à la transition écologique, c'est vrai. On travaille à un budget vert, ce n'est pas juste verdir quelques chiffres, c'est vraiment donner des actions qui vont dans le sens de la transition écologique.

Je vous rappelle aussi qu'il y a un groupe de travail « économies d'énergie » qui a été lancé il y a deux Conseils, où vous êtes invité (on n'a pas vu d'élus des minorités sur ce sujet), il n'y a pas de souci pour y participer.

Guillaume Barbier-Cueil : Je veux bien répondre. Participer à un groupe de travail, j'essaie de le faire, la preuve, c'est que sur la restauration collective, j'ai voulu y participer, je vous avais indiqué que je m'étais inscrit initialement au groupe de travail où je n'avais jamais été convoqué. Passons, ce n'est pas le but.

Ce serait bien aussi qu'en commission, il y ait des élus de la majorité. Je veux bien qu'on tienne le compte, mais souvent, les élus de la minorité sont quasiment aussi nombreux que les élus de la majorité. Pourtant, nous ne représentons pas 50 % des élus, que je sache.

Gilbert Bertrand : Je vais donner un élément d'information sur l'énergie. C'est vrai que c'est facile, quand on est au moment du budget, de dire « il suffit de mettre des sous, on met des sous et on a la solution ». Vous avez dit qu'il n'y avait pas besoin de réfléchir, mais ça ne marche pas tout à fait comme ça.

Guillaume Barbier-Cueil : Comme d'habitude, Gilbert nous explique que c'est compliqué et qu'on ne comprend rien. Je sais très bien que c'est compliqué, je n'ai pas dit qu'il fallait mettre des sous, j'ai juste constaté que lorsqu'on fait les sommes – vous avez dit vous-même que vous avez mené à bien... c'est un débat, Monsieur Chauvin, alors on peut débattre !

Monsieur le Maire : Ça ne vous dédouane pas de demander la parole, c'est moi qui distribue la parole.

Guillaume Barbier-Cueil : OK, très bien.

Gilbert Bertrand : Je vous laisse me couper la parole, c'est tellement fatigant de travailler dans ces conditions, je vous laisse parler autant que vous voulez.

Je voulais juste vous dire que dans ce groupe de travail, tous ceux des deux minorités sont cordialement invités à y participer. Vous venez et vous verrez que c'est beaucoup plus compliqué que ce qu'on peut dire. On travaille avec nos techniciens, avec les agents qui sont dans les salles, tout le monde est mobilisé pour essayer, de façon très concrète, de faire tout ce qu'on peut pour économiser l'énergie là où on peut.

Ce travail est en cours, on a dû faire trois ou quatre réunions déjà et il y a des choses qui sortent. Je vais vous donner un exemple tout bête. On arrive dans une commune, on a été très surpris lorsqu'on est arrivés, on n'avait même pas accès au comptage d'énergie, personne n'avait d'accès au compteur, donc c'était bien ce que vous nous aviez laissé en arrivant. On a je ne sais pas combien de compteurs sur la commune et on n'a aucun accès compteur. On a mis un certain temps pour recenser tous les compteurs, maintenant on y a accès, c'est déjà une première base de travail. Les choses ne se font donc pas en claquant des doigts, c'est facile en public de lancer de grands trucs, il y a du travail à faire, il y a du travail de longue haleine et je vous invite à participer, on a vraiment besoin de toutes les énergies pour travailler là-dessus et ce n'est que collectivement qu'on pourra y arriver.

Sur l'éclairage, une petite chose, on n'est pas dans de gros investissements, ça fait des années qu'on met 30 000 € à un moment, on est monté à 40 000 €, là on est à 75 000 € de rénovation d'éclairage. Sauf que sur la commune, on a pratiquement 3 000 lumières qu'il faudrait changer. Je vous laisse faire le calcul, mais on est là sur un budget d'investissement – on peut le mettre – de 3 M€ d'investissement, sauf que ça ne servirait à rien, ce n'est pas ça qu'il faut faire. On est en train de réfléchir à un schéma d'éclairage, pourquoi ? Parce qu'on veut éclairer et on a bien appris du COVID : on avait baissé l'éclairage et on est revenu très rapidement au mode d'éclairage qu'on avait pendant le COVID. Il suffit de l'éteindre là où il faut, comme il faut. On a un peu progressé là-dessus, donc on va évoluer vers un schéma d'éclairage (ce qui va aussi nous éviter de dépenser plein d'argent pour renouveler de l'éclairage qui finalement ne sert que quelques heures par jour). On va plutôt agir sur de l'éclairage utile à des endroits très précis. Ça, c'est sur l'éclairage.

Sur le solaire thermique – pour la boutade –, si on avait installé un chauffage solaire pour le camping, il serait aujourd'hui complètement rentabilisé et il produirait de l'énergie gratuitement. C'eût été une très bonne idée, je ne dis pas qu'on va le faire, mais c'est une idée qui doit être creusée.

Sur la production d'énergie, c'est pareil, vous avez dit « il n'y a pas besoin de réfléchir », alors je vous engage à nous faire des propositions. Faites-nous des propositions par écrit, ça nous renseignera et ça alimentera les possibilités. C'est vraiment le moment de le faire, donc j'attends vos propositions, ce serait une bonne contribution de votre part.

Sur l'OGEC, je ne vais pas en dire plus, parce que je pense que c'est un sujet qu'il faut aborder avec une énorme précaution. Il y a beaucoup de gens qui sont impliqués par rapport à tout ça, les écoles privées, mais aussi le public, tout est lié et je pense qu'envoyer des choses comme ça... Il faut prendre ce dossier avec beaucoup de prudence et beaucoup de doigté. Il va falloir travailler dessus et là aussi, les minorités sont invitées à participer, comme on l'avait fait précédemment. J'ai l'impression de vivre la même situation à l'envers, vous aviez exactement les mêmes problèmes ces quatre dernières années. Je me rappelle que ces questions étaient exactement les mêmes et sur quatre ans, vous n'avez pas apporté beaucoup plus de solutions. Il faut donc maintenant essayer d'avancer un peu parce que là, avec ce qui a été déclenché, je pense que la préfecture va être en attente de solutions.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous redonne la parole, mais pour une intervention courte de réponse et ensuite laisser la parole à d'autres conseillers qui souhaitent intervenir.

Guillaume Barbier-Cueil : Deux points. Dans le débat d'orientation budgétaire, je suis étonné de ne pas voir une ligne particulièrement sur les travaux sur la traversée de Binic. Je n'ai rien vu ou alors j'ai manqué quelque chose.

Pour répondre à Gilbert, il y avait une plénière chaque année, pilotée par l'ALE, qui nous faisait le point de tous les fluides, y compris l'électricité. Ne pas savoir où se trouvent les compteurs dans tous les bâtiments, moi, non, mais la consommation annuelle de tous les bâtiments et le bilan global de tous les fluides étaient réalisés en plénière chaque année, avec des propositions d'axes d'amélioration, des travaux prévus et à réaliser. Il ne faut peut-être pas pousser le bouchon trop loin concernant notre situation et celle qu'on a pu vous laisser.

Enfin, pour conclure, je viens d'assister au comble de la mauvaise foi. C'est-à-dire que si on regarde les élus qui sont autour de la table, j'aimerais que vous me disiez quel est le plus ancien élu de la commune d'Étables-sur-Mer. C'est Gilbert Bertrand, ça fait plus de 20 ans qu'il est élu et je ne vous dis pas le nombre d'années où il était adjoint aux Travaux. Alors, qu'il nous dise qu'on n'avait pas accès aux compteurs en arrivant il y a trois ans, j'hallucine ! Il a été dans la majorité municipale pendant plus de 20 ans et le seul moment où il ne l'a pas été, c'est les deux ans où on avait décidé de se rapprocher de Binic pour essayer de trouver une mutualisation. Je sais que c'est compliqué, j'essaie de réfléchir et je suis sincèrement très déçu, je pensais que ce serait peut-être sur autre chose que vous seriez mis en difficulté, pas là-dessus.

Monsieur le Maire : Gardez vos appréciations ! Moi, je ne me sens pas en difficulté, je suis désolé, on est au travail et on est mobilisé à fond avec les services. Je peux vous dire que, quand vous viendrez dans les groupes de travail, vous pourrez constater qu'il y a vraiment beaucoup de choses. Vous travaillez, je sais, mais je vous invite vraiment à venir, on essaiera de vous prévenir suffisamment longtemps à l'avance de la prochaine réunion du « groupe de travail Énergie ». Ce n'est pas de l'ironie, c'est une invitation sincère.

Il y a peut-être d'autres conseillers qui souhaitaient intervenir sur ce débat d'orientation budgétaire, avant de clore le sujet ? Non, donc on va clore et il y aura la présentation des comptes et le budget fin mars qui permettront d'entrer dans plus de détails probablement.

Pour conclure cette délibération, il y a un vote pour dire que cet échange a eu lieu, ce n'est en aucun cas un jugement sur le contenu. Je vous demande de voter maintenant. Est-ce qu'il y a des oppositions pour dire que cette présentation a eu lieu ? Est-ce que quelqu'un peut dire que cette présentation n'a pas eu lieu ? Qui est pour attester que la présentation a été faite ?

A l'unanimité le conseil Municipal prend acte de la tenue du DOB 2023

Nous allons pouvoir poursuivre l'ordre du jour. Le point suivant, c'est le Contrat de territoire et c'est moi qui vais vous le présenter.

06 – Contrat départemental de territoire 2022-2027

Monsieur le Maire : C'est une enveloppe financière qui est accordée aux collectivités sur une période définie (là, c'est le contrat 2022-2027) et la nouveauté, c'est que les communes ont été classées différemment par rapport à ce qui se passait auparavant. On est aujourd'hui dans une catégorie qu'ils appellent « ruraine » alors qu'on était préalablement « commune rurale » et cette modification impose d'avoir des contreparties.

Ces contreparties sont listées ici :

- La commune s'engage à mettre à disposition, à titre gratuit, les locaux France Services (c'est ce qu'on a vu tout à l'heure), la moins-value de 1 000 € par an pour mise à disposition de bureaux pour accueillir les permanences sociales du Département.
- S'appuyer sur l'expertise de la Bibliothèque des Côtes-d'Armor (la BCA) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les projets de création de la médiathèque (on travaille avec eux depuis le début du mandat).
- Promouvoir et initier une démarche en faveur de l'égalité homme/femme dans les politiques publiques (c'est aussi une préoccupation qui est présente dans la gestion des ressources humaines et une action qui a lieu depuis un moment). C'est Hélène Lutz qui nous avait demandé de baptiser les nouvelles rues de noms de femmes. On n'arrivera pas sur le mandat à contrebalancer le déséquilibre, mais c'est une action.
- Mettre en œuvre le déclassement de la route départementale 47 d'ici la fin du Contrat de territoire, sous réserve d'un accord financier. Ce n'est pas très engageant, ça suppose qu'on arrive à un accord et là-dessus, il y a déjà eu plusieurs allers-retours sur le mandat précédent. C'est un sujet qui avait aussi été évoqué, le Département souhaite déclasser cette départementale qui traverse la commune entre le Ponto et le cimetière Saint-Roch.
- Mener une réflexion conjointe sur le devenir du parc du Port-es-Leu qui est aujourd'hui un parc départemental.

Le montant de l'enveloppe du Contrat de territoire est de 246 537 € et il est destiné à financer un équipement d'ici la fin de 2027.

La signature de ce Contrat de territoire va intervenir au mois de mars et permettra de financer un projet structurant d'ici la fin du mandat.

Est-ce que sur ce Contrat de territoire il y a des questions ? Michel Avril.

Michel Avril : Je m'interroge parce que lundi ou mardi, il y avait un article dans le journal concernant la signature des Contrats de territoire. Quel est le lien avec ce que vous nous apportez aujourd'hui au Conseil ?

Monsieur le Maire : Les Contrats de territoire sont des contrats qui sont signés avec chaque commune. Il y a un certain nombre de contrats qui ont déjà été signés avec beaucoup d'autres communes, nous c'est en mars. On était encore en attente de renseignements, il y a eu plusieurs échanges, deux rencontres dans le cadre des Contrats de territoire et des contreparties.

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

La délibération suivante, c'est Gilbert Bertrand qui vous l'expose sur une autorisation d'engagement des crédits avant le vote du budget. C'est un ajustement.

07 – Autorisation d'engagement des crédits avant le vote du budget – Correctif

Gilbert Bertrand : Nous avons vu récemment l'ouverture de ces crédits, c'était en décembre. Il y avait une petite erreur qu'il convient de régulariser. Le total des sommes ouvertes est supérieur au quart du crédit du budget principal pour 2022. La base de calcul qu'on prenait, c'étaient les restes à réaliser, mais c'était à tort car les crédits étaient ouverts au budget de l'année précédente (donc ils sont reportés en 2022).

On corrige donc ce soir sur la bonne base : pour le budget principal, le budget d'investissement 2022 (hors remboursement de la dette, restes à réaliser, reports des opérations d'ordre et dépenses imprévues) était de 4 659 910 €, ce qui fait 1 164 967 € pour l'ouverture de crédits par anticipation du quart.

On a eu un avis favorable de la commission des Travaux et on reprend la liste qu'on a remise à jour avec le tableau. L'extension de réseau Duguesclin ne se fera pas sur cette courte période de budget et il n'y a pas de modification pour le camping.

Cette délibération annule la délibération précédente, la 7.7.2022.

Monsieur le Maire : Oui, Olivier.

Olivier Bézely : Je propose de remplacer l'extension de réseau Duguesclin par des études OAT (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans le cadre du PLUI, pour le même montant.

Monsieur le Maire : L'étude sur les OAT au niveau du PLUI, oui c'est prêt à lancer. C'est une bonne idée, ça va permettre de lancer l'appel d'offres.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur cette délibération ?

Vote à l'unanimité

Délibération suivante : revalorisation tarifaire, c'est Gilbert de nouveau à propos de la fourniture des repas.

08 – Revalorisation tarifaire de l'accord-cadre de fourniture de repas pour la restauration scolaire

Gilbert Bertrand : Le 15 septembre 2022, le Conseil autorisait le Maire à signer le contrat de prestation à l'issue de la consultation de fourniture des repas pour la restauration scolaire, avec les prix qui sont repris dans le tableau (pour les maternelles, primaires et adultes).

Depuis plus d'un an, le contexte économique et l'inflation qui touche les matières premières sont une réalité peu prévisible. En considérant cette situation exceptionnelle marquée par une inflation inédite des coûts que la restauration collective subit actuellement (qui concerne les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux), une demande de revalorisation initialement de 20 % a été formulée par l'entreprise et, après négociation, elle a été ramenée à 4 % – ce qui est beaucoup plus favorable, sachant qu'il y aurait eu une revalorisation au 1^{er} janvier de toute façon. On est très proche de la revalorisation qui aurait eu lieu.

Cette base des dépenses entraînerait une révision pour un coût estimé – ça dépend bien sûr du nombre de repas – de 5 678 € pour l'année.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette revalorisation ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

Nous arrivons à la délibération sur l'attribution des subventions aux associations et je passe le micro à Pierre.

VIE ASSOCIATIVE

09 – Subvention 2023 aux associations

Pierre Hérisard : Campagne de subventions 2023, je vous propose de revenir à l'organisation de cette campagne. Vous avez tous reçu (tous les élus) dès le mois de septembre, le programme de réunions (la première s'affiche), vous aviez la proposition les étapes de cette campagne de subventions, qui commençait notamment par une consultation possible des dossiers, nous avons vu personne !

Consultation possible des dossiers des associations – vous pouvez continuer à rire de façon très narquoise, Monsieur Barbier –, mais première étape, on n'a vu personne. Je ne dis pas ça pour critiquer, je dis que si vous avez d'autres suggestions pour cette transparence et ce travail des subventions, on est d'accord. La critique est facile, l'art est difficile et Lamartine a rajouté « la critique négative est la puissance des impuissants ».

Ça, c'est une première étape. On peut passer à l'autre diapositive qui va montrer tout le déroulé et si cette façon de faire ne va pas, pas de problème, mais en tout cas, pour en avoir discuté avec d'autres élus adjoints aux associations, organiser autant de commissions pour les seules subventions, c'est énorme !

Les consultations libres ont été faites en mairie. Je vous rappelle qu'on avait mis trois journées par rapport à notre agent Vie associative et que j'avais rajouté « tous jours (tous les jours en deux mots), à n'importe quelle heure, en me demandant d'ouvrir la mairie si c'était à des heures de fermeture ». J'ai mis mon téléphone et mon mail et je n'ai pas été sollicité – et c'était sincère.

Deuxième étape, ce sont justement les commissions municipales. Sur une proposition de Monsieur Yann Thébaud (très belle proposition) : il valait mieux organiser des commissions municipales, ça a montré d'ailleurs que ça avait très bien fonctionné (plutôt que des groupes de travail).

La première commission a été une commission mixte Finances-Associations (le 14 octobre), qui a donné le cadrage financier que je peux vous donner maintenant. Ça a déjà été évoqué dans le cadre de la contrainte budgétaire : 7,5 % ont été proposés, en baisse du total du montant des subventions octroyées en 2022. Cette baisse nous amenait à une enveloppe (à tenter de ne pas dépasser) de 160 000 € et nous ne l'avons pas dépassée.

C'est un premier critère, ça ne concernait pas les subventions attribuées par jeune de notre commune pour les sports, ça ne concernait pas non plus les associations qui avaient des contrats aidés.

Culture-Événementiel, on a la date, on a le nombre d'élus qui ont participé ; Social-Solidarité, cette commission a proposé – et ça a été accepté à l'unanimité – qu'on ne baisse pas la subvention 2022 aux associations sociales et de solidarité.

La Vie associative-Sports, qui comprend les associations sportives de la commune, mais aussi les associations sportives extérieures dont des enfants et des jeunes de la commune participent, les associations patriotiques, les associations liées à la mer et la réserve associative, qui a aussi été baissée de 7,5 %.

Je ne vois pas d'autres choses à dire sur l'ensemble de ces commissions municipales. C'est vrai que ça pose question sur la participation. On a des chiffres que je ne vais peut-être pas forcément donner. Toutes les commissions avaient été mises à 18 heures ou à 18 heures 30. Le programme, vous avez raison de dire qu'il a changé – j'ai oublié de le dire tout à l'heure – parce qu'on avait visé au début le Conseil municipal du mois de décembre pour l'octroi des subventions. On pensait que c'était possible, ça ne paraît pas très raisonnable. Là, on est le 8 février, peut-être que pour la campagne 2024, on pourrait avancer la date à fin janvier, mais ça ne sera certainement pas au mois de décembre, on pourra donc prendre un peu plus de temps lors du dernier trimestre 2023. Quand vous avez reçu la feuille de changement des dates, c'était un mois à l'avance de toutes les commissions municipales et celle qui a changé dans le changement – et j'en suis désolé parce que j'en suis le responsable –, c'est que j'ai été convoqué pour des histoires personnelles à Paris, que je l'ai appris au même moment et qu'on l'a reculée de 10 jours en prévenant les membres de la commission. C'est donc difficile d'entendre qu'on ne vous a pas suffisamment sollicités ou prévenus et dire qu'on est opaques sur les subventions, j'ai dû mal à l'accepter parce qu'on fait tout le contraire. Là aussi, si vous avez des suggestions, elles seront les bienvenues.

On a eu une séance d'harmonisation, principalement avec les élus de la majorité et les services financiers notamment, ainsi qu'une séance d'harmonisation avec la majorité, mais très franchement, ce n'était pas pour revoir les montants, c'était pour être sûr qu'on n'ait rien oublié, qu'on ait les bons chiffres. Et puis la commission mixte du 24 janvier a approuvé ces propositions de subventions et d'ailleurs, avec l'enveloppe des 160 000 € (y compris la réserve de 10 000 €), on a un petit delta et je laisserai Paul présenter ce que nous proposons pour ce petit delta.

Là, vous avez, par commission municipale, le montant des subventions. Vous avez des tableaux avec vous, est-ce qu'on voit les subventions association par association ? Tous les tableaux sont prêts à être montrés, est-ce que c'est ce que vous souhaitez ? Est-ce que je donne les chiffres commission municipale par commission municipale ?

Monsieur le Maire : On pourrait procéder par chapitre, puis s'il y a des questions, on répondra.

Pierre Hérissard : D'accord. Sur les associations sportives, 27 665 €, les associations sportives extérieures 1 785 €, les associations patriotiques 1 000 €, les associations liées à la mer 2 000 € et la réserve 10 000 €. Ça, c'est la commission municipale « Associations Sports ». Évidemment, il y a des associations derrière chacun de ces chiffres. Est-ce qu'il y a des questions spécifiques par commission municipale ?

Voilà toutes les associations qui apparaissent, on ne va pas les lire une par une, si ? Est-ce que quelqu'un le souhaite ? Non, d'accord.

On passe à la commission Culture-Associations culturelles 8 321 €, Associations créant des animations 80 839 € et 821 €.

Commission municipale Jeunesse-Écoles 6 990 € et Associations Solidarité-Social 4 660 €.

Puis la réserve, que j'ai évoquée, de 10 000 €. Le principe de la réserve n'est pas forcément de cibler tout ce qui pourra (ou pas) utiliser cette réserve, mais d'avoir quelques éléments, notamment nous espérons – en

tout cas Michel et moi – on se dirigerait (je parle au conditionnel) vers une association pour le jumelage, donc dans la réserve, il y aura une aide possible.

On a donc ce delta et on a une proposition d'appel à projets que Paul nous présente.

Monsieur le Maire : Merci, Pierre. Ça nous fait donc un total de subventions de 143 260 €. On s'était fixé comme objectif de ne pas dépasser 160 000 €, donc aux 143 260 €, viennent s'ajouter la contribution de la commune aux inscriptions dans les écoles de musique voisines à hauteur de 6 000 € (c'est par comparaison à ce qu'on a dépensé les années précédentes) et la réserve dont parlait Pierre, qui se monte à 5 740 €, sachant qu'il y a déjà une réserve dans le tableau de 10 000 €.

Ça nous donne donc un excédent et il y a une somme de 5 000 € que l'on souhaite consacrer à des projets que pourront porter et proposer des associations, pour répondre à nos engagements sur la stratégie environnementale. L'accompagnement avec la petite boîte verte va se terminer par l'élaboration de fiches projets puisque le diagnostic a été réalisé ; la stratégie environnementale a été présentée et va se décliner maintenant sur des fiches actions dont chacun des acteurs (l'équipe municipale et les services en premier lieu) pourra s'emparer pour atteindre les objectifs de transition.

Un appel à projets va être publié dans les semaines à venir, avec l'attribution d'une dotation de 5 000 €. Voilà ce que je voulais préciser là-dessus.

Maintenant, si vous avez des questions... Oui, Bernard.

Bernard Escande : ...7,5 % pour les associations qui vont chercher des financements et celles qui font payer leurs entrées. Il y a des associations qui font payer leur entrée et il y a la même décote que les autres.

Monsieur le Maire : Ça vient de la réunion de cadrage qui a eu lieu – Pierre l'a rappelée tout à l'heure –, c'était une commission mixte Finances-Associations qui a permis de fixer ces règles et l'accord a été trouvé là-dessus. Le débat n'a pas eu lieu parce que ça n'a pas été exprimé.

L'idée était de se fixer des règles au départ et c'est ce qui a été validé par la commission.

Guillaume Barbier-Cueil : Je voudrais redire – Monsieur Hérissard, vous me regardiez – que je n'appartiens par la commission Vie associative ni à la commission Sport, j'appartiens à la commission Culture (pour laquelle j'ai évoqué le fait que j'avais demandé à ce qu'elle soit repoussée et elle ne l'a pas été) et à la commission Enfance-Jeunesse où je n'ai pas pu aller non plus le 9 janvier, mais on était représenté. J'évoquais juste la dernière réunion où il y avait le bilan de l'attribution des subventions définitives entre Associations et Sports, celle qui avait été repoussée et où certains n'avaient pas pu aller.

Ceci étant dit, je n'ai pas fait d'attaques personnelles. Dans ce que vous avez dit, je ne voudrais pas le relever, mais je pense que vous m'avez attaqué personnellement par rapport à ma bonne foi et je trouve que c'est relativement déplacé. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai attaqué personne sur la bonne foi, je n'ai fait qu'essayer de relever des oppositions de principe et si parfois je peux être véhément, c'est parce que je suis convaincu, ce n'est pas parce que je suis agressif ou en colère.

Je voulais le préciser. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. C'est important de rappeler quelques règles de respect. Ce n'était pas du tout une attaque personnelle, je pense que c'était général. Pierre.

Pierre Hérissard : Merci, Paul, de le dire, parce que ce n'était pas du tout une attaque personnelle. Mais de considérer que ce n'est pas ouvert, tel que vous l'avez dit tout à l'heure et que l'octroi des subventions était même flou, permettez-moi de réagir parce que moi aussi je suis convaincu, moi aussi j'ai des convictions et je tiens à cœur de remplir au mieux ma délégation.

Je n'ai pas évoqué non plus le *Framadate* que vous avez reçu dans les deux notes, qui mettait tout de suite à jour les dates. On a eu deux réponses de votre équipe, donc ça fait plaisir.

Ma préoccupation, c'est qu'est-ce qu'on peut faire mieux ? N'hésitez pas à nous faire des suggestions, parce qu'avoir fait autant de réunions pour l'octroi des subventions, je vous assure que c'est une belle performance et je remercie tous ceux qui ont participé (il y a eu un beau taux de participation dans les commissions municipales).

Et pour Bernard, je pense qu'il y a un vrai débat et on y réfléchit, sur les critères aussi. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs rencontres – c'est un avis, plutôt une suggestion ou une préoccupation –, c'est difficile de comparer une association qui a des rentrées d'argent avec une autre qui n'en a pas, par rapport à la subvention que va lui octroyer la collectivité publique. Il y a tellement de critères à prendre en compte, il y a des budgets très différents d'une association à une autre, il y a des façons de faire très différentes aussi et cette appréciation est très intéressante, mais très particulière.

Monsieur le Maire : Oui, Bernard.

Bernard Escande : Oui, mais chaque année les subventions baissent, donc à ce rythme-là, dans quatre ans, il n'y aura plus de festivités à Binic – Étables-sur-Mer.

Monsieur le Maire : Les subventions ont baissé, certes. En 2022, on avait rétabli le niveau de subventions de 2020. Là, le contexte impose la prudence.

J'en profite pour dire que vous avez reçu également dans les notes du Conseil des projets de convention qui ont pu être établis avec quatre associations (ce sont des projets de convention qui n'ont pas encore été signés). C'est nouveau, là aussi. On a l'obligation de faire approuver et d'autoriser le maire à signer des conventions avec les associations qui organisent des événements et c'est le cas : il y a une première série sur ce Conseil, il y en aura d'autres à suivre.

Il faut rappeler aussi que le versement des subventions est conditionné à la signature d'une convention. Je crois que c'est dans un souci de faire en sorte qu'on puisse être parfaitement clairs avec les associations qui organisent tous ces événements, de manière à préciser par écrit qui a en charge quoi, quels sont les montants, etc. Je crois que c'est bien de gagner en clarté.

Pierre Hérisard : Bernard, évidemment qu'on n'a pas envie de diminuer les subventions. En tout cas, notre but, c'est que les associations puissent continuer, mais ça ne baisse pas toujours avec les aides indirectes, notamment en prêt de matériel, en sécurité et en mise à disposition des agents. Il y a toute une complexité qui est intéressante à regarder.

Monsieur le Maire : Je voulais dire que là-dessus, on essaie d'avoir un dialogue le plus actif et le plus transparent possible avec toutes les associations. On est bien conscient des difficultés, c'est des investissements très lourds pour organiser tous ces événements qui sont au profit de la collectivité et au-delà. On souhaite aussi mettre les moyens et accompagner à hauteur des espérances pour que puissent continuer à vivre toutes ces animations et ces belles occasions de rencontre.

Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions sur les subventions. On peut passer au vote. Est-ce qu'on fait un vote global ou un vote par chapitre ?

Erwann Larupt : Étant impliqué dans une association sportive, je ne participerai pas au vote concernant les associations sportives.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on fait un vote séparé pour les associations sportives avec l'abstention d'Erwann ?

Bernard Escande : Je suis au CA de La Morue, donc je ne participerai pas.

Guillaume Barbier Cueil : Je suis à l'Association Graines d'Enfance, donc je ne participe pas au vote Jeunesse. Si on globalise les votes, je ne participerai pas à ce vote-là.

Michel Léger : Je suis au conseil d'administration d'une association qui ne bénéficie pas de subvention, donc je participerai au vote.

Monsieur le Maire : On peut voter de manière globale. Pour l'attribution des subventions aux associations, qui est pour ? Merci. On a noté les non-participations au vote. Qui s'abstient ?

6 Abstentions (M. AVRIL, M. BARBIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ)

Délibération suivante sur l'acompte de subvention pour les associations Jeunesse, Myriam Meunier.

10 – Acompte sur la subvention à l'association Cap à Cité

Myriam Meunier : Nos deux associations Jeunesse Cap à Cité et Cap Découverte ont chacune déposé une demande de subvention. Cependant, la commission Enfance-Jeunesse souhaite attendre la communication des bilans comptables 2022 des deux associations pour décider des montants à attribuer.

Les deux associations étant dans une situation financière différente, la commission propose, afin de ne pas pénaliser l'association Cap à Cité, de lui accorder un acompte correspondant à 50 % du montant de la subvention 2022, soit 41 663 €.

Pour rappel, les deux associations perçoivent également de la part de la commune, au titre du subventionnement d'emplois associatifs provenant de conventions tripartites (liant le Département également) pour une durée de 4 ans : 10 500 € annuels pour Cap à Cité et 22 903 € annuels pour Cap Découverte.

En 2022, la participation de la commune au financement de ces deux associations se décompose comme suit : pour Cap à Cité, 10 500 € provenant de l'emploi aidé et 83 327 € de subventions en 2022 et pour Cap Découverte, 22 903 € d'emploi aidé et 17 328 € pour la subvention 2022.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 9 janvier 2023, le Conseil est appelé à valider l'acompte à l'association Cap à Cité pour un montant de 41 663 € correspondant à 50 % de 83 327 €.

Monsieur le Maire : Merci. Les subventions pour l'emploi sont versées systématiquement pour les deux associations.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Vote à l'unanimité

La délibération suivante concerne une subvention au CCAS. C'est Aurélia Chorin qui présente la délibération.

ACTION SOCIALE – SOLIDARITÉ

11 – Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale et convention 2023-2026

Aurélia Chorin : Le CCAS est un établissement public administratif de la commune chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale, en liaison avec ses partenaires publics et privés et ceux de la Ville.

Dans le cadre de ses attributions, l'intervention du CCAS couvre ainsi l'ensemble du champ de l'intervention sociale, de l'aide sociale légale et facultative, du logement, de l'enfance, de la jeunesse et des seniors, de la mobilité sociale, de l'hébergement des personnes âgées autonomes.

Les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre les subventions versées par ses partenaires privés ou publics. À ce titre, le CCAS reçoit chaque année une subvention de la commune afin d'équilibrer son budget.

Dans le respect de l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation de ses services, la Ville de Binic – Étables-sur-Mer s'engage toutefois à apporter au CCAS, et pour certaines fonctions de celui-ci, son soutien et son expertise.

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire de clarifier et de formaliser, dans la convention qui vous a été envoyée avec la note du Conseil, la nature des liens existants entre le CCAS et la Ville de Binic – Étables-sur-Mer, avec pour objectif de dresser l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville au CCAS.

La convention permet de réaffirmer les axes stratégiques de l'action sociale de la commune, qui sont les suivants : favoriser la mobilité, concourir à l'amélioration de la santé de la population, favoriser l'accès au logement, créer les conditions d'un lien social renforcé et mener des actions intergénérationnelles, aider financièrement les plus démunis et soutenir les associations d'actions sociales, offrir aux habitants la possibilité de quitter leur domicile pour vivre dans un établissement médico-social de type « résidence autonomie » adapté à leurs besoins, bienveillant et de qualité, participer au développement de l'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement à destination des publics seniors.

Vu l'avis de la commission Sociale-Solidarité du 30 janvier dernier et la convention annexée donc vous avez pu prendre connaissance – la subvention versée en 2022 était de 73 200 €. Il est proposé de majorer cette aide pour prendre en charge de nouveaux éléments : la refacturation des frais de gestion par la commune pour un montant estimé de 4 500 € et la majoration du point d'indice qui a impacté la masse salariale du budget du CCAS pour un montant estimé de 2 300 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention annuelle d'équilibre de 80 000 € au CCAS pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à opérer les versements par acompte, d'attribuer un reversement des concessions de cimetière de la commune pour un montant de 5 743,13 € soit le tiers des recettes de concessions pour 2022, d'approuver les termes de la convention annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a des questions sur cette délibération ? Oui, Sophie Querré.

Sophie Querré : J'ai déjà posé cette question la semaine dernière, mais j'étais absente, sur le Moby Dick. Je vois qu'un des axes est de favoriser la mobilité afin d'éviter l'isolement, mais le Moby Dick n'est plus en fonctionnement, je crois que c'est un problème de personnel, c'est ça ?

Aurélia Chorin : Le bus du CCAS qui fait neuf places, le Moby Dick, a effectivement un fonctionnement suspendu pour l'instant et on met tout en œuvre pour le faire redémarrer au plus vite, vers février-mars (notre chauffeur a trouvé un emploi en CDI). C'est vraiment un service auquel on tient et qu'on souhaite pérenniser.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? On va passer au vote.

Vote à l'unanimité

La délibération suivante concerne l'urbanisme et c'est Hélène qui la présente.

ENVIRONNEMENT – URBANISME – MOBILITÉS

12 – Plan local d’urbanisme de Binic – Approbation de la modification simplifiée n° 1

Hélène Lutz : La première délibération concerne la modification n° 1 du PLU de Binic. Il faut que vous sachiez que ça a été fait et sur Binic et sur Étables-sur-Mer (les périmètres ayant été présentés, l’Agglo les ayant acceptés), mais nous avons reçu les documents que pour Binic.

Cette modification simplifiée a été engagée à partir du 9 juin 2022. Cette procédure vise à :

- Intégrer un périmètre de préservation de la diversité commerciale sur les deux centres-villes (Binic et Étables-sur-Mer), visant à interdire le changement de destination des commerces vers du logement, de manière à favoriser le maintien de locaux commerciaux dans les centres-villes.
- Permettre en zone UA et UAp le maintien de la capacité hôtelière des établissements d’hébergement touristique avec aussi une interdiction du changement de destination de manière à conserver nos hôtels pour le tourisme.
- Permettre en zone UAp et UA le maintien des établissements de bars et restaurants par l’interdiction du changement de destination, avec la sous-destination « restauration ».

Le projet a été notifié aux Personnes Publiques Associées (qui n’ont pas fait de remarque), il a été présenté à la Région Bretagne et l’ensemble des éléments a été mis à la disposition du public. Aucune observation sur Binic n’a été consignée sur les registres. Sur Étables, il y a eu des messages de deux professionnels.

Vu l’avis favorable de la commission Urbanisme du 25 août 2022 pour Binic et Étables-sur-Mer, en matière d’approbation de cette modification simplifiée, il est nécessaire que nous ayons un avis préalable lors de notre Conseil avant que ça passe définitivement par SB2A.

Il est donc proposé aujourd’hui au Conseil municipal d’émettre un avis préalable et favorable à la modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Binic.

Monsieur le Maire : Pour Étables-sur-Mer, c’est une erreur de transmission avec l’Agglomération. Les deux délibérations étaient votées à l’Agglomération, on n’a eu le retour que sur Binic. Au Conseil de mars, on aura donc cette même délibération pour le cœur de ville d’Étables-sur-Mer, commune historique.

Est-ce qu’il y a des remarques sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l’unanimité

La délibération suivante, toujours présentée par Hélène.

13 – Adhésion au CEREMA

Hélène Lutz : C’est par rapport au CEREMA. Beaucoup d’entre vous doivent savoir que le CEREMA est un établissement public, à la fois national et local. Il intervient aussi bien auprès de l’État que des collectivités et même des entreprises, notamment pour réussir à relever le défi de l’adaptation au changement climatique. Aujourd’hui, il nous est proposé d’adhérer au CEREMA, ce qui permettra d’ailleurs de modifier l’évolution de la gouvernance du CEREMA puisque les collectivités vont rentrer dans cet établissement.

L’adhésion au CEREMA permet notamment à la commune :

- de s’impliquer et de contribuer au renforcement de l’expertise publique territoriale,
- de disposer d’un accès privilégié et prioritaire à l’expertise du CEREMA – et vous savez qu’on l’emploie souvent pour notre commune,

- de bénéficier d'un abattement de 5 % sur les prestations demandées – je rappelle qu'elles seront malgré tout payantes,

- de rejoindre une communauté d'élus et d'experts pour disposer de prestations spécifiques.

Le montant annuel de cette contribution est de 500 € (tous les ans) et compte tenu des objectifs et des problématiques de notre commune, nous vous proposons d'adhérer au CEREMA et de désigner un représentant dans le cadre de cette adhésion.

Ce soir, je vous propose de désigner comme représentant (si vous en êtes tous d'accord) Gilbert Bertrand, d'adhérer au CEREMA, de régler chaque année la contribution qui nous est demandée et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, Gilbert Bertrand est candidat, est-ce qu'il y a un autre candidat, éventuellement des minorités, qui serait intéressé pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du CEREMA ? Non, nous proposons donc à Gilbert Bertrand de nous représenter dans cette instance.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a les remarques ? On va passer au vote.

Vote à l'unanimité

Hélène, je te laisse poursuivre.

14 – Échange de parcelles rue des Alizés et rue de la Renommée

Hélène Lutz : Le point suivant, c'est l'échange des parcelles entre celles de la rue des Alizés qui étaient au départ un domaine public, pour lesquelles on a voté la réintégration dans le domaine communal et, de l'autre côté, des parcelles qui sont aujourd'hui exploitées d'un point de vue agricole. On dit que c'est la rue de la Renommée, mais c'est entre la rue de la Renommée et notre zone UY.

Historiquement, vous savez que la société Binic Distribution (qu'on appelle communément Super U) a pour projet, après s'être agrandie, de construire un parking couvert et pour ça, elle a acheté énormément de terrains et même des locaux commerciaux afin de pouvoir le construire.

Mais elle a l'obligation d'acheter aussi la rue pour pouvoir établir ce parking. Elle a donc demandé – c'est 1 an, 1 an 1/2 de négociation – à pouvoir acquérir le bassin d'orage et deux parcelles qui jouxtent la rue des Alizés ainsi que la rue de la Renommée, le tout étant communal. Les autres acquisitions qu'elle a faites l'ont été à titre privé et ça ne nous regarde pas.

Cette cession oblige cet acquéreur à prendre en charge le déplacement des réseaux d'eau potable, ainsi que celui d'une borne d'incendie. Il a donné son accord – il y a eu des réunions entre SB2A, nous et cet acquéreur.

On a par ailleurs eu les avis des Domaines et nous avons pu demander, en échange, des terrains qui nous intéressaient puisque nous, collectivité, voulions acquérir les parcelles situées à ce qu'on appelle les Villes Robert. Nous sommes déjà propriétaires de cette parcelle-ci tout en bas. Au tout début, Sud Goëlo était aussi propriétaire de celle-ci et avait vendu il y a quelques années puisqu'il y avait un projet d'extension du Super U à cet endroit, qui ne se fait plus maintenant. Nous aimerions récupérer la totalité de ces parcelles, ainsi que ceci, pour plusieurs raisons.

D'abord parce que dans le plan paysage, toute cette zone qui est située entre deux zones humides était considérée comme étant un couloir écologique sous pression – d'ailleurs le SCOT l'a nominativement marqué dans son DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) – et ensuite, parce que ce nous voulons faire ici, c'est

peut-être implanter notre atelier de cuisine communale et nous verrions bien un ensemble de maraîchages autour.

Nous aimerions acquérir les parcelles en bleu (que vous voyez) et nous avons aujourd'hui une obligation, c'est d'aller faire borner ici, parce que ces deux parcelles-ci appartiennent à une SCI, et nous voulons borner ici pour pouvoir garder toute cette surface-ci, cette SCI conservant bien sûr les bâtiments qui entourent ses propres locaux.

Les estimations des Domaines nous permettent d'arriver quasiment à égalité entre ce qu'ils veulent et ce que nous voulons récupérer, ce qui fait qu'on propose aujourd'hui de faire un échange, une double vente juridique, mais l'équivalent d'un échange avec une soulte à zéro, de prendre bien sûr les frais de bornage à notre charge (puisque c'est nous qui demandons à borner), ainsi que les frais d'acte.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter ce soir l'autorisation pour le Maire de signer les différents actes de ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci. Une précision, Gilbert ?

Gilbert Bertrand : Non, s'il n'y a pas de question, parce que je ne vais pas rappeler l'historique de ce site. Certains se rappellent d'un historique sur une longue période où on était partis sur une zone commerciale pour un supermarché, voire un hypermarché. Ça avait fait l'objet de pas mal de contestations et je tiens vraiment à saluer la constance des élus qui ont toujours mis ce projet d'extension commerciale de côté pour aller plutôt vers une préservation du site.

Ce qui est vraiment important, c'est que la commune reprend une maîtrise foncière, donc tout ce qu'on voit en bleu, plus les terrains qui sont déjà communaux, ça fait une emprise de pratiquement trois hectares, ce qui est vraiment très intéressant, d'un seul tenant et qui va faire la jonction, comme l'a dit Hélène, d'un couloir écologique entre différentes zones, notamment des zones humides.

C'est vraiment une avancée remarquable et je salue la constance des élus pour avoir protégé ce site et surtout, je les encourage parce que, vous l'avez rappelé, je suis un peu ancien, mais j'encourage vraiment à la poursuite sur cette voie pour les futurs élus. Je mets de l'espoir en eux pour qu'ils continuent.

Monsieur le Maire : Le PLUI nous y aidera certainement. Sur cette délibération, je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention. On peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire : C'était ta dernière ? Non, encore une délibération, Hélène.

15 – Construction de logements sociaux à la Vigie – Autorisation donnée à Terre d'Armor Habitat de borner le terrain

Hélène Lutz : C'est plutôt une bonne nouvelle aussi. Vous savez que sur Binic, Terre d'Armor Habitat avait voulu construire des logements sociaux. Il en avait construit en 1960 et ils ont voulu les moderniser en 2013. Malheureusement, ils ont eu à un gros souci avec leur constructeur béton, je crois qu'il n'avait pas ferré son béton, ils ont donc dû faire une interruption de travaux, ils sont partis dans un long procès et ce litige vient de se clore.

Ils sont donc revenus nous voir très contents. Par contre, l'évolution des obligations, notamment thermiques par rapport aux constructions et le fait que leur architecte n'existe plus, les oblige à refaire un plan total et pour cela, ils nous demandent la possibilité... c'est un système très particulier, au lieu (comme d'autres promoteurs) d'être propriétaires d'un terrain et après de reverser à la commune la voirie, ils avaient demandé à n'être propriétaires que, strictement, de l'emprise au sol des immeubles qu'ils dessinaient, au

point qu'on voit même le dessin des balcons, mais aujourd'hui, ils doivent changer leur plan et pour qu'un architecte puisse travailler, ils demandent cette fois-ci à simplifier le système. Sur la droite, vous voyez leur demande, c'est d'avoir le droit de borner à leurs frais cette partie-ci du terrain, ce qui permettra au futur architecte d'être un peu plus libre sur le dessin qu'il pourrait proposer et nous aimerions leur permettre d'avoir cette facilité-là.

Je vous propose donc aujourd'hui d'autoriser ce porteur de projets et de missionner un géomètre dans le but de définir précisément le plan sur lequel pourraient s'établir leurs futurs logements sociaux.

Monsieur le Maire : Je pense en effet que c'est une bonne nouvelle. Après plusieurs années d'interruption, ce chantier va pouvoir reprendre et on peut espérer la livraison de 18 logements locatifs sociaux. C'est vraiment une bonne nouvelle.

Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur cette délibération ? On peut donc passer au vote.

Vote à l'unanimité

C'est terminé pour l'urbanisme et je vais passer la parole à Gilbert Bertrand pour une convention.

TRAVAUX – PATRIMOINE

16 – Signature de la charte EcoWatt

Gilbert Bertrand : La Charte EcoWatt est portée par RTE et l'ADEME. C'est un dispositif citoyen qui permet aux Français – c'est donc à l'échelle nationale –, entreprises, collectivités, d'adopter une consommation d'énergie plus responsable et de contribuer à assurer un bon approvisionnement en électricité, en tout cas à limiter la consommation.

Par la signature de la Charte, la commune souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation d'électricité. La commune s'engage à réaliser des démarches d'économie d'énergie structurelle, sur le respect des consignes de températures, la modernisation des solutions de chauffage et d'éclairage et s'engage également à des actions les jours d'alerte EcoWatt, sur certains gestes, pour réduire la consommation : extinction des lumières dans les espaces ciblés, réduction des consignes de chauffage, report de l'utilisation des lave-linge, sèche-linge, interdire la recharge de 2 véhicules électriques, diminuer l'intensité de l'éclairage et communiquer auprès des citoyens et des agents pour inciter à adhérer à cette démarche.

La Charte est jointe au document et vous verrez, il y a toute une liste d'actions et de mesures qui sont déjà mises en œuvre. C'est une partie du travail qui est en cours (dont on parlait tout à l'heure) sur l'ensemble des équipements, pour mieux maîtriser les consommations d'énergie.

Ça a été vu en commission Travaux le 19 janvier.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, je pense qu'il n'y a pas de question. Si c'est le cas, on peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

On poursuit avec des délibérations concernant les travaux, Gilbert.

17 – Fonds de concours pour travaux d'extension du réseau d'eaux usées et potables rue Duguesclin

Délibération retirée.

18 – Avenants marché de travaux – lots 05 – 06 – 08 – Vestiaires du stade de la Vigie

Gilbert Bertrand : La délibération du Conseil du 7 juillet 2021 a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux des vestiaires du stade de la Vigie. L'opération touchant à sa fin, des avenants sont nécessaires afin de solder l'ensemble de ces marchés.

On a un tableau qui récapitule l'ensemble des lots. On était sur un montant initial au total de 495 000 €. Avec les avenants et les révisions de prix pour 41 000 €, on est aujourd'hui à une réalisation à 548 000 €.

Sur les avenants, il est proposé d'approuver :

- le projet de modification sur le lot 5 (menuiseries intérieures – cloisons) d'un montant de +2 856,50 € et de -550,49 €, soit 3 427,80 € TTC et un autre de 660,59 € TTC,
- le projet de modification du lot 6 (revêtement de sols – faïences) d'un montant de -2 849,15 € HT, soit 3 418,98 € TTC,
- et le projet de modification du lot 8 (plomberie – chauffage – ventilation) d'un montant de 562,59 €, soit 675,11 € TTC.

Tout cela a été présenté en commission MAPA, le 1^{er} février 2023.

Monsieur le Maire : Ce sont des ajustements en fin de travaux, avec une livraison prévue à la fin du mois, je crois. C'est une longue histoire, mais on arrive au bout.

Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette délibération. On va passer au vote.

Vote à l'unanimité

19 – Espace France Services : Avenant n° 1 du contrat de maîtrise d'œuvre

Gilbert Bertrand : Sur l'Espace France Services – on est sur la partie maîtrise d'œuvre –, le 16 décembre 2020, le Conseil a autorisé le Maire à signer un contrat pour la maîtrise d'œuvre avec l'Agence CARIOU de Saint-Brieuc sur le projet d'Espace France Services. Le montant prévisionnel des travaux, à l'époque, était de 395 000 € TTC, pour un forfait initial de base de la rémunération de maîtrise d'œuvre de 12,3 %, ce qui faisait 48 585 € HT.

Après la consultation des entreprises, le montant des honoraires définitifs de rémunération de la maîtrise d'œuvre va s'élever sur la base du montant actualisé, avec les offres qu'on a validées, à 54 394,70 € HT et le montant d'études préliminaires est à déduire, donc 2 150 € HT.

Le montant de cet avenant n° 1 s'élève donc à 54 000 €, moins les deux sommes précédentes, ce qui nous fait 3 659,70 €.

Il est proposé d'approuver cet avenant pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire : C'est mathématique, ça a été fixé au départ les 12,30.

Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

La délibération suivante est présentée par Olivier Bézely.

20 – Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques

Olivier Bézely : Début 2012, un partenariat a été créé entre l'Agglomération de Saint-Brieuc et la Ville de Saint-Brieuc portant sur une harmonisation des relevés topographiques. Cela se traduit par la mise en place

d'une station GPS permanente, d'une organisation autour des procédures de contrôle et de partage du matériel topographique.

Les besoins en relevés topographiques sur le territoire de l'Agglomération augmentant pour les projets d'aménagement, la connaissance du patrimoine et la localisation précise des réseaux imposés par la réforme des DT et des DICT, il a été proposé en 2014 la mise en place d'un premier groupement de commandes sur le territoire de l'Agglomération et un second pour la période 2017-2019, les objectifs du projet étant les suivants :

- Adopter une démarche commune sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, visant à disposer de relevés topographiques pour les projets de récolement de surfaces et de réseaux pour la gestion du patrimoine,
- Disposer d'un outil simple et efficace évitant de lancer des consultations projet par projet,
- Supprimer les doubles commandes,
- Maîtriser le contenu des relevés topographiques en se basant sur un cahier des charges commun et des procédures de contrôle unifiées,
- Diffuser l'ensemble des relevés disponibles sur l'Extranet.

Deux premiers groupements de commandes pour la réalisation de relevés topographiques ont été conclus entre 2015 et 2019. Le marché à bons de commande associé au troisième groupement a été attribué en juillet 2019 aux Bureaux d'études ETA et BEP Ingénierie pour une durée initiale de deux ans et a été reconduit pour deux années supplémentaires, soit jusqu'en juillet 2023.

25 communes et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont ainsi adopté un cahier des charges commun pour la réalisation des relevés topographiques, facilitant la lecture, la réutilisation et l'assemblage des plans.

Les données et levées topographiques réalisées à l'issue des travaux d'aménagement-récolement permettent également la mise à jour au fil de l'eau des fonds de plan et des plans de corps de rue simplifié (PCRS), les supports cartographiques de précision devant être fournis par des réponses aux DT et DICT et approuvés par la réglementation pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain.

L'objectif du groupement de commandes est la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs afin de permettre des effets d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, dans son article 28, précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui agira comme coordonnateur du groupement et assurera la signature et la notification du marché au nom de tous les membres du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement, pour les besoins qui lui sont propres, s'assurera de l'exécution matérielle (émission des bons de commande) et financière (chaque collectivité réglera au titulaire du marché les dépenses qui lui sont propres).

Par ailleurs, la convention prévoit que la commission d'appel d'offres sera celle propre au coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Chaque membre du groupement sera invité à participer avec voix consultative aux travaux de la CAO en tant que personnalité technique compétente.

Le marché, d'une durée de deux ans, reconductible une fois deux ans, devrait prendre effet en juillet 2023. À noter que ce marché s'opérera sur la base de deux lots géographiques pour éviter de créer un monopole et conserver de la réactivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, article 28 pour les groupements de commandes, et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- considérant l'intérêt de disposer de relevés topographiques pour les projets de récolement de surfaces et de réseaux pour la gestion de patrimoine et la mise à jour des fonds de plan et des plans de corps de rue simplifié,

- considérant la nécessité de mettre en place un groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques pour avoir une démarche commune au niveau du territoire de l'Agglomération et supprimer les doubles commandes,

- considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques et de disposer d'un outil simple et efficace évitant de lancer des consultations projet par projet pour permettre une mutualisation de ces procédures de marché,

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de relevés topographiques porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Monsieur le Maire : Merci Olivier. Tu peux poursuivre en lisant la convention ? Non, ce n'est pas la peine, on l'a tous lue dans le détail. Merci pour cette présentation en tout cas. C'est une adhésion qui simplifie grandement la tâche des services et c'est très utile.

Pour cette délibération, on peut passer au vote

Vote à l'unanimité

La prochaine délibération est présentée par Laure : Subvention à l'Office de Tourisme.

ÉCONOMIE - TOURISME

21 – Subvention à l'Office de Tourisme et convention 2023-2026

Laure Mitnik : Depuis le 1^{er} janvier 2022, comme vous le savez, la commune a récupéré la compétence « création d'Office de Tourisme » et donc doit encadrer ses relations financières avec l'Office de Tourisme.

La commune et l'Office de Tourisme de Binic – Étables-sur-Mer œuvrent de manière concertée à la promotion, à la valorisation des atouts touristiques du territoire et à la qualité des retombées économiques générées par ces activités.

Pour mener ces actions touristiques, la commune accompagne l'Office de Tourisme dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens qui définit les engagements réciproques pour le choix et la mise en œuvre des actions, mais également les moyens nécessaires à leur réalisation, notamment dans le fonctionnement, la mise à disposition d'un local avec refacturation du loyer.

Les dispositions principales de la convention sont les suivantes :

- La commune affirme son soutien à l'Office de Tourisme par la subvention annuelle de 201 000 € sur la période 2023-2026 selon les modalités suivantes :

- avant le 31 mars, 50 % du montant de la subvention votée
- avant le 30 juin, 25 % du montant de la subvention votée
- et avant la fin de l'année, le solde

Elle reverse par ailleurs la totalité de la taxe de séjour collectée et une facturation par la commune du loyer à l'Office de Tourisme de 13 620 € par an, du ménage et des interventions techniques, selon leur coût réel.

Vu l'avis favorable de la commission Économie-Tourisme du 18 janvier 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Office de Tourisme de Binic – Étables-sur-Mer applicable pour la période 2023-2026 telle qu'annexée à la présente délibération, d'attribuer dans ce cadre une subvention annuelle de 201 000 € à l'Office de Tourisme de Binic – Étables-sur-Mer sur la période 2023-2026 et d'autoriser le Maire à signer un bail pour la location du bâtiment à l'Office de Tourisme au loyer de 13 620 € par an, charges comprises.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Oui, Monsieur Barbier.

Guillaume Barbier-Cueil : Juste une explication de vote. On va s'abstenir, puisque le groupe Terres d'Avenir avait à l'origine voté contre le fait du rapprochement, de la séparation et du rapatriement de l'Office de Tourisme communal.

Monsieur le Maire : OK, c'est noté. Pour information, en Conseil d'Agglomération de la semaine dernière, il y a une délibération qui a acté le fait que l'Agglomération ne reverserait pas la totalité de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Baie de Saint-Brieuc – c'est important.

Nous, on poursuit et on travaille à développer la stratégie touristique de notre station classée, en partenariat et en complémentarité avec le Schéma touristique de l'Agglomération.

Sur cette délibération, qui s'abstient ?

6 abstentions (M. AVRIL, M. BARBIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉE)

Je passe la parole à Kevin Lebrun sur le règlement des médiathèques.

22 – Règlement intérieur des médiathèques de la Baie et charte d'engagement des bibliothèques

Kevin Lebrun : Ces dernières années, les médiathèques de la Baie n'ont cessé de mettre en place des mesures afin de s'adapter aux aléas induits par la crise sanitaire, l'objectif étant la continuité du service.

Ces adaptations, bien que temporaires, ont perduré sur une longue période. Elles portaient notamment sur l'augmentation du nombre de prêts et de réservations justifiée par des obligations de quarantaine. Cela a abouti à de nouvelles habitudes qui ont rendu difficile l'application des règles datant de 2014.

Le comité technique des médiathèques de la Baie s'est accordé sur des propositions d'évolution du règlement intérieur, notamment sur l'absence de limitation numérique d'emprunts et de réservations de documents.

D'autre part, le comité technique des médiathèques de la Baie a travaillé sur l'établissement d'une charte que tout bibliothécaire volontaire est invité à signer. Cette charte met en lumière, valorise et encadre les fonctions de bibliothécaire du réseau, engage le bibliothécaire du réseau et réciproquement.

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 19 janvier 2023, il vous est proposé d'émettre un avis favorable au projet de règlement intérieur des médiathèques de la Baie ainsi qu'à la Charte d'engagement des bibliothécaires volontaires (qui est en pièce jointe, je crois que c'est la n° 11).

Monsieur le Maire : Merci. Ça me donne l'occasion de saluer le travail qui est fait par nos bibliothécaires. On a un taux de fréquentation qui ne cesse de progresser et on est avec des effectifs réduits malgré tout. On est au niveau de l'activité de la médiathèque de Pordic, pour ne citer qu'elle – un travail remarquable effectué par nos bibliothécaires.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions là-dessus ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

Et nous arrivons au bout de l'ordre du jour concernant les délibérations.

La séance est levée à 21h30.

**Secrétaire de Séance
Bernard ESCANDE**



**Président de séance
Paul CHAUVIN**

